



**Louise Lacoste**  
**Septembre 2023**

# **Rapport d'étude des dispositifs premières heures**

## Table des matières

Introduction.....	4
Présentation des dispositifs Premières heures.....	4
Méthode d'enquête.....	9
Questions de recherche .....	13
1.    Comment se déploient les dispositifs Premières heures ?.....	15
Les dispositifs Premières heures et les politiques publiques .....	15
Trouver l'équilibre entre accompagnement et production : l'enjeu des conditions de travail et d'emploi.....	17
L'enjeu du contrat.....	17
Recommandation 1 : privilégier, quand cela est possible, le recours aux CDDI.....	18
L'enjeu du financement .....	18
Recommandation 2 : systématiser un accompagnement dédié.....	22
Recrutement, public cible et modèles socio-économiques (Lacoste, 2023). Le cas du dispositif parisien.....	23
Arbitrages économique et décalage du ciblage.....	23
Garantir un ciblage des personnes sans abri .....	25
Dépasser les catégories de ciblage : l'exemple des femmes sans domicile.....	26
Recommandation 3 : diversifier les partenaires orienteurs pour limiter les biais de sélection .....	27
2.    Vers qui ? .....	28
Précarité des trajectoires des salarié·es en insertion .....	29
Il n'y a ni fatalité ni hasard dans le fait d'être sans domicile .....	29
Des parcours et des trajectoires professionnelles précaires .....	30
Genre et appréhension des trajectoires professionnelles .....	32
Les relations de travail au prisme des rapports sociaux de genre .....	33

Les femmes dans les dispositifs Premières heures .....	34
Retour d'expérience : une recherche-action sur les rapports sociaux de sexe au sein de l'association Carton Plein (Lacoste & Turchet, 2021).....	35
Recommandation 4 : former les intervenant·es sociales à réagir aux discriminations et à les identifier.....	40
3. Avec quels effets ? .....	41
Des avancées sociales indéniables .....	41
Les dispositifs Premières heures permettent d'agir sur les situations d'errance..	41
Les dispositifs Premières heures proposent un rythme de travail adapté .....	43
Travail de la rue et stabilisation dans l'emploi : une impasse ?.....	44
Le travail de la rue .....	45
Prolongation du travail de la rue par les dispositifs Premières heures .....	46
Peut-on occuper un emploi en étant accaparé par le travail de la rue ?.....	48
Recommandation 5 : renforcer l'accompagnement vers le logement et les liens avec les associations d'addiction par l'intermédiaire de fonctions supports supplémentaires .....	50
Une insertion sociale globale .....	50
Les dispositifs Premières heures permettent une insertion économique .....	51
Les dispositifs Premières heures permettent une affiliation sociale .....	52
Les dispositifs Premières heures permettent une valorisation symbolique .....	54
Conclusion : des équilibres précaires au service des plus exclu·es .....	56
Importance et succès des dispositifs Premières heures.....	56
Politiques publiques d'emploi et rapports sociaux de domination .....	56
Travail de la rue et conditions d'emploi en dispositifs Premières heures.....	57
Financements, modèles socio-économiques ciblage des dispositifs.....	58
A qui profitent les dispositifs ? .....	59

Annexes.....	61
Bibliographie.....	61
Table des illustrations .....	65

## Introduction

Ce rapport d'étude des dispositifs Premières heures fait état de plus de quatre ans de recherches, dont l'essentiel s'est déroulé entre juillet 2020 et juin 2023. Les dispositifs Premières heures sont des dispositifs d'insertion par le travail destinés aux personnes actuellement ou anciennement sans-abri. Ils ciblent les personnes sans-domicile qui ne peuvent pas intégrer un chantier d'insertion ou obtenir un emploi de manière autonome. Leur principe d'action s'articule entre employabilité et accompagnement social. L'enquête centrale est une thèse de doctorat en sociologie conduite par Louise Lacoste, l'auteure de ce rapport, dans le cadre d'un contrat CIFRE<sup>1</sup>. Deux recherches viennent compléter les éléments qui seront mobilisés : une recherche-action conduite par Alice Krzystofik entre mars et septembre 2021 traitant des enjeux de genre dans l'accompagnement social mené par l'association Carton Plein et une évaluation collective du programme Premières heures en chantier, commanditée par Convergence France et portée par Louise Lacoste, Alice Krzystofik et Marie Loison de janvier à juillet 2022. Les éléments du présent rapport tirés du rapport d'évaluation du programme Premières heures en chantier seront cités.

### Présentation des dispositifs Premières heures

Les dispositifs Premières heures proposent un emploi de quelques heures par semaine à des personnes sans abri ou sans domicile<sup>2</sup> en situation de grand éloignement à l'emploi. Les associations doivent proposer à leurs salarié·es en insertion<sup>3</sup> des missions très adaptées qui ne nécessitent pas de prérequis, donc pas de sélection à l'entrée. Il s'agit de missions de tri (ressourcerie), de déscotchage de cartons, de collecte (alimentaire ou de cartons), de vente (restauration, boutique), de voirie, d'entretien de locaux. Pour chacune de ces missions, le parcours doit permettre une montée en compétences et une augmentation progressive de la durée hebdomadaire de travail. Le premier dispositif Premières heures est expérimenté à la fin des années 2000. Lors de ces années le contexte social et politique est orienté par la question du sans-abrisme ou « question SDF » (Damon, 2012), notamment avec l'occupation des berges du Canal Saint Martin par les Enfants de Don Quichotte. Le

---

<sup>1</sup> « Le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux doivent préparer à la soutenance d'une thèse. » Source : site internet de l'ANRT (association nationale recherche technologie), disponible sur : <https://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-35654>, consulté le 6 juin 2023.

<sup>2</sup> L'INSEE différencie les personnes sans abri des personnes sans domicile. Les sans-abri n'ont aucune solution d'hébergement, même d'urgence, et dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation. « Une personne est qualifiée de "sans-domicile" un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ». Les sans-abri constituent donc une partie de la population sans-domicile.

<sup>3</sup> Aux termes de « bénéficiaires » (supposant que les personnes accompagnées bénéficient du programme) ou de « destinataires » (désignant les personnes ciblées par les dispositifs et moins précisément celles recrutées) nous avons choisi de substituer le terme de « salarié·es en insertion » par souci de précision et de neutralité. Nous précisons « en insertion » pour ne pas confondre les personnes accompagnées avec les intervenant·es sociales des dispositifs Premières heures.

premier dispositif Premières heures est expérimenté au sein d'Emmaüs Défi, une nouvelle structure dans le mouvement Emmaüs visant la nouveauté par une intégration directe au secteur de l'insertion par l'activité économique. Emmaüs défi opère un pas de côté par rapport au modèle traditionnel des Communautés de travail Emmaüs où les statuts d'emploi sont dérogatoires au Code du Travail (Guignat, 2020). L'association est créée par Charles Edouard Vincent, un des personnages clefs du lobbying associatif à destination des pouvoirs publics, passé par Polytechnique, une grande université américaine (Stanford) et le secteur privé<sup>4</sup>. Dans une interview réalisée le 5 février 2014 diffusée sur la chaîne télévisée BFM Business, ce dernier explique :

« J'ai changé de bureau mais je n'ai pas changé de travail dans le fond. Dans l'entreprise où j'étais dix ans avant, j'étais sur des postes de développeur, d'entrepreneur, ce que j'ai voulu c'est mettre ces compétences et j'ai envie de dire cette énergie à une autre finalité, une finalité sociale, qui avait du sens pour moi. Et aujourd'hui en créant Emmaüs Défi euh ben j'ai voulu montrer que des personnes qui étaient à la rue pouvaient retrouver leur place dans notre société si on leur proposait un emploi (...) On imagine qu'aujourd'hui ces personnes-là elles sont trop loin de l'emploi. On imagine qu'il faut des dispositifs sociaux, d'urgence, pour les prendre en charge. Mais on se dit jamais "ces personnes elles ont envie de travailler", alors que, c'est vrai, chacune de ces personnes elle ne demande qu'une seule chose. Sortir de cette urgence, une main tendue, et aujourd'hui c'est ce qu'on a fait, on leur a proposé un emploi, et il y a neuf personnes sur dix comme ça qu'on est allés voir qui aujourd'hui travaillent à Emmaüs Défi, avec un emploi, avec un hébergement retrouvé et surtout, une place dans notre société »<sup>5</sup>.

Le fondateur d'Emmaüs Défi fait ici une double proposition : d'une part, les personnes à la rue peuvent et veulent occuper un emploi et ne s'en voient pas proposer ; et d'autre part la reprise d'une activité économique permet la réinsertion sociale. Selon lui les politiques sociales ne répondent pas au besoin principal de cette population : travailler. Il propose une solution, le travail à l'heure. Le principe est simple, employer des personnes sans abri en les rémunérant à l'heure de travail effectuée, en lien avec d'une part des éducateurs et éducatrices de rue et d'autre part des conseillers et conseillères en insertion professionnelle, pour les remobiliser dans et vers le travail. A son lancement en avril 2009, le dispositif n'est pas subventionné mais totalement auto-porté par Emmaüs Défi. Il est mis en œuvre en partenariat avec les équipes des maraudes d'intervention sociale d'Emmaüs Paris, qui orientent les personnes rencontrées à la rue vers Emmaüs Défi, et l'association intermédiaire Réagir, employeuse légale des salarié·es en insertion par ce biais.

« Ce nouveau dispositif permet de proposer aux très grands exclus de reprendre une activité professionnelle selon un rythme très progressif (4h/semaine, puis 8h,

---

<sup>4</sup> Page LinkedIn de Charles Edouard Vincent, disponible sur : <https://www.linkedin.com/in/charles-edouard-vincent-606094104/>. Consulté le 28 mai 2021.

<sup>5</sup> « Made in Paris : Charles-Edouard Vincent, Emmaüs Défi, dans Paris est à vous – 05/02 », disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/x1b8e0y>. Consulté le 28 mai 2021.

16h) avant de pouvoir être embauchés à 24h/semaine dans le cadre d'un CAE<sup>6</sup>. En effet, la marche des 24h/semaine est parfois trop haute pour certains, éloignés depuis trop longtemps du monde du travail, et il était nécessaire d'inventer un dispositif plus progressif, ne s'inscrivant pas au démarrage dans le conventionnement CAE. (...) L'activité proposée à ces salariés n'est pas différente de celle des autres salariés d'Emmaüs Défi (collectes auprès des particuliers), mais elle est adaptée<sup>7</sup> ».

A l'époque, Défi pointe la grande lourdeur économique du dispositif, puisque l'association ne dispose alors d'aucune aide tant que les personnes n'ont pas intégré un CAE. Après huit mois d'expérimentation interne, cinq personnes bénéficient du dispositif et sont toutes embauchées au bout de quelques mois dans le chantier d'insertion d'Emmaüs, à 24h par semaine. Après plusieurs mois d'expérimentation interne, le travail à l'heure est déployé à la fin de l'année 2010 à l'échelle du département de Paris. Il regroupe à ses débuts sept associations parisiennes : une Régie de territoire, celle de Paris Centre, Emmaüs Défi et Emmaüs Solidarité, Atoll 75, SOS insertion et alternative, Association Macadam et Main Libre. Les trois dernières structures resteront seulement quelques mois dans le dispositif, leurs modèles économiques représentant la cause centrale de ce passage éphémère. En 2012, une délibération du conseil de Paris permet à l'expérimentation d'être institutionnalisée et déployée dans plusieurs associations parisiennes, Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ou non. En 2015, l'action du dispositif Premières heures est inscrite dans le Plan parisien de lutte contre la grande pauvreté, entraînant l'augmentation des objectifs d'accompagnement et du nombre d'associations membres. Le nombre de salarié·es en insertion (total sur l'année) et recrutées dans une année civile augmente en continu de 2014 à 2018 (Figure 1).

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes suivies dans l'année	70	123	234	338	353
Nombre de personnes recrutées dans l'année	60	95	166	216	216

<sup>6</sup> Le contrat d'accompagnement dans l'emploi, ainsi que le contrat d'avenir, succèdent aux contrats emploi-solidarité et aux contrats d'emplois consolidés depuis le 1er mai 2005. A compter du 1er janvier 2010, le CAE est remplacé par le contrat unique d'insertion dans le non-marchand (CUI-CAE). Source : site internet de l'INSEE, disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1246>. Consulté le 9 août 2023.

<sup>7</sup> Rapport d'activité 2009 d'Emmaüs Défi, p. 8

Figure 1 : personnes suivies et recrutées de 2014 à 2018 dans le dispositif parisien

Source : bilan 2017 et bilan 2018 du dispositif Premières heures, produit par la direction de l'attractivité et l'emploi, octobre 2019.

La croissance du dispositif Premières heures entraîne l'intégration de nouvelles structures, dont plusieurs réseaux de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Ces structures se situent sur les marches centrales de l'escalier de l'accompagnement (Sahlin, 2005), soit entre l'hébergement d'urgence et le logement social. En 2014 et 2015, sept structures rejoignent le dispositif, dont cinq CHRS. Entre 2016 et 2017, huit structures intègrent le dispositif, dont quatre CHRS. Elles sont vingt-et-une structures en 2019<sup>8</sup> au sein du dispositif parisien.

Le second dispositif Premières heures étudié ici est le dispositif altoséquanais. En 2017-2018, c'est un regroupement d'association qui est à l'initiative de l'essaimage du dispositif Premières heures dans les Hauts de Seine. Leur idée est de reproduire les grandes lignes du dispositif parisien, pour donner accès à l'emploi aux personnes très précaires et sans domicile du territoire. Pour cela, les associations recherchent activement des financements et par extension une institution susceptible de soutenir et accompagner le projet. Ce dernier est porté par le Collectif Citoyens Fraternelles des Hauts de Seine. Ce collectif existe depuis 2015 et regroupe une vingtaine d'associations, En 2018, un modèle économique temporaire est trouvé pour le dispositif Premières heures du territoire : l'idée est de passer par l'usage des fonds de revitalisation gérés par la DIRECCTE dans le 92. Les fonds de revitalisation correspondent à des taxes payées par les entreprises de « plus de mille salariés ou appartenant à un groupe de plus de mille salariés<sup>9</sup> », ayant leur siège social dans le territoire lorsqu'elles mettent en place des plans sociaux qui impactent l'équilibre de l'emploi. Le site du gouvernement parle ainsi de l'« obligation territoriale [qui] incombe aux grandes entreprises dont les restructurations affectent par leur ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois sur lesquels elles sont implantées<sup>10</sup> ». Cet argent doit être réinjecté dans des projets de dynamisation de l'emploi sur le territoire. Dans les Hauts de Seine les grandes entreprises sont nombreuses et les fonds de revitalisation de la DIRECCTE sont largement pourvus. Ce sont ces fonds de revitalisation qui financent le dispositif Premières heures. Ce dispositif Premières heures s'adresse à la population sans domicile du département. Une spécificité du dispositif altoséquanais réside dans le recrutement presque majoritaire de personnes réfugiées parmi les salariées en insertion du programme, et l'inclusion dans le dispositif d'entreprises sociales : les structures accueillantes ne sont pas exclusivement des associations.

---

<sup>8</sup> Plaquette 2019 de présentation du dispositif Premières heures par la ville de Paris. Disponible sur : <https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/25/220ac4edf5772ee55b60a36e9e79b11f.pdf>.

<sup>9</sup> Site internet du gouvernement, disponible sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/obligation-revitalisation-territoire>, consulté le 17 mai 2021

<sup>10</sup> *Ibid.*, consulté le 3 juin 2021.

Le troisième dispositif premières heures étudié à l'occasion de ce rapport est le programme Premières heures en chantier, déployé par l'association Convergence France sur l'ensemble du territoire français depuis 2020. L'association est issue du programme Convergence. Ce programme est initié en 2012 par Emmaüs Défi. Son objectif répond au même besoin et s'inscrit dans le même contexte que le dispositif Premières heures : sortir durablement les personnes de la rue, en adaptant pour cela les programmes déjà existants dans l'insertion par l'activité économique. Le programme permet une évolution attachée aux chantiers d'insertion de la durée de l'agrément « Insertion par l'activité économique », qui peut durer jusqu'à cinq ans, contre deux dans la majorité des cas et en l'absence de dérogation explicite. A cette durée d'accompagnement prolongée, permettant l'accueil de personnes dont la remobilisation dans l'emploi nécessite un accompagnement dans le temps, s'ajoute le déploiement par le programme Convergence de réseaux partenariaux sur trois volets : la santé, l'hébergement et l'emploi, ainsi qu'une aide financière de Convergence France sur l'accompagnement socio-professionnel des personnes en chantier d'insertion. En 2018, le programme Convergence est retenu dans le cadre de la stratégie pauvreté pour un essaimage sur sept territoires pour 2022. Cette mise à l'agenda nationale du programme conduit le projet d'Emmaüs Défi à changer d'échelle de manière conséquente et rapide, d'où la création en 2019 de l'association Convergence France. Aujourd'hui, à la demande de l'État, l'association Convergence France déploie le programme Premières heures en chantier, issu du croisement théorique du dispositif Premières heures et du programme Convergence. Premières heures en chantier est déployé dans plusieurs territoires. Une spécificité du programme Premières heures en chantier consiste en un déploiement exclusif au sein d'associations agréementées Ateliers et Chantiers d'insertion par l'activité économique (ACI). Le déploiement des différents dispositifs peut être résumé dans le schéma suivant.

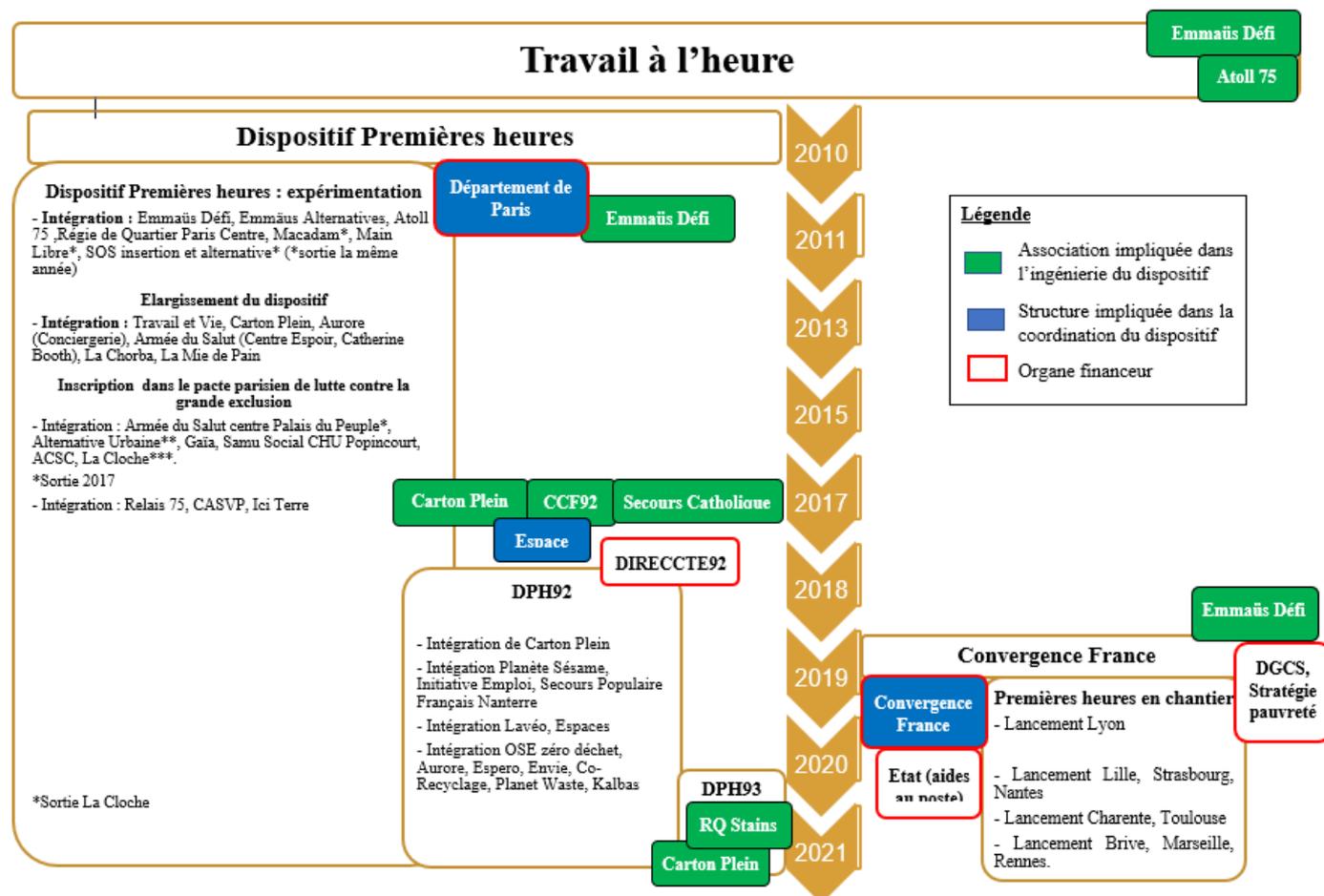


Figure 2 : déploiement des trois dispositifs Premières heures de 2010 à 2021 (Lacoste, 2021)

## Méthode d'enquête

Durant ces quatre années nous avons rencontré trente et une structures des dispositifs Premières Heures par le biais d'entretiens sociologiques conduits avec leurs responsables :

- Dix-huit associations parisiennes, dont onze associations accueillantes<sup>11</sup> (Emmaüs Solidarité, la Fondation de l'Armée du Salut sur deux de ses sites, Atoll 75, Travail et Vie, Carton Plein, le CASVP, la Conciergerie Solidaire, Emmaüs Défi, la Chorba, la Mie de Pain, le Samu Social de Paris, Cité Caritas) cinq associations intermédiaires (Eureka Services, Coup D'Main, Optim Emploi, Réagir, Travail et Partage) et enfin les équipes de la direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris.

<sup>11</sup> Les structures qui proposent en leur sein une activité de travail et encadrent les destinataires sur poste

- Neuf dans le dispositif des Hauts de Seine, dont cinq associations orientantes<sup>12</sup> (la Bagagerie Solidaire, le CHU l'Olivier, la Croix Rouge, la Maison de l'Amitié et l'HUDA d'Antony), trois associations accueillantes (Espero, Pimp Your Waste, La Petite Boutique) et une association intermédiaire (Essor)
- Quatre auprès du programme Premières heures en chantier (Convergence France, l'association de préfiguration de la Régie de Quartier de Brive la Gaillarde, le CHRS Patiers à Brive la Gaillarde et un chantier lyonnais de la Fondation Notre Dame des Sans-Abri)

Des entretiens biographiques portant sur les trajectoires de vie des personnes enquêtées, ont été réalisés avec trente-deux salarié·es en insertion du dispositif Premières heures, dans deux structures des Hauts de Seine, deux structures du programme Premières heures en chantier et huit structures parisiennes. Dans une perspective compréhensive (Weber, 2008), il est question de recueillir l'histoire des personnes, de leur enfance à aujourd'hui, et de comprendre le sens qu'elles en donnent, en nous attachant particulièrement aux « contextes interpersonnels et sociaux » qu'elles ont traversés (Bertaux, 2016, p. 35) et à « la narration [qu'elles font] de [leur] expérience vécue » (Vincent-Ponroy & Chevalier, 2018). Les entretiens menés dans les associations du programme Premières heures en chantier l'ont été par Alice Krzystofik. Des immersions de deux à cinq journées au total dans les ateliers de travail des structures ont été réalisées dans seize associations, pour un total de quarante-neuf journées d'observation. L'observation in situ consiste à « aller voir sur place, être physiquement présent dans la situation, la regarder se dérouler en temps réel pour en rendre compte » (Arborio & Fournier, 2005, p. 5). Ces temps ne prennent pas en compte la participation et l'animation de réunions collectives d'analyse de pratique (huit à Paris, onze dans les Hauts de Seine et trois sur le programme Premières heures en chantier), ni la présence sur le temps long dans les équipes salariées de Carton Plein, pendant six mois en stage à plein temps (mars 2019-septembre 2019), en pointillé de septembre 2019 à juin 2020, et pendant trois ans en tant que salarié·e CIFRE de juillet 2020 à juin 2023. Enfin, des réunions inter-associatives d'analyse de pratiques ont permis de recueillir le témoignage de cinq associations orienteuses (la maraude ouest d'Aurore, la maraude Vincennes d'Emmaus, ACINA, le CHU Oppelia et le CARUUD Oppelia Charonne) et de deux autres associations accueillantes (la Régie de Quartier Paris Centre et le Relais 75) supplémentaires.

L'enquête est menée dans une démarche de recherche-intervention, qui « se traduit par une interdépendance fondatrice de la recherche et de l'intervention » (Marcel, 2016, p. 15) : les réflexions sociologiques déployées le sont grâce à la participation active des personnes concernées, dont le quotidien de travail est en retour (potentiellement) modifié, infléchi par les résultats et analyses proposées par la recherche. C'est également une enquête qui se veut

---

<sup>12</sup> Les structures de premier accueil qui accompagnent les personnes sans domicile avec ou sans abri ont la charge de l'orientation de leurs destinataires vers les dispositifs Premières heures

participative, via la mise en place de groupes de travail, de focus-group et l'expérimentations de plusieurs méthodologies d'enquête en collectif. Parmi elles nous souhaitons en particulier revenir sur les ateliers de théâtre forum. Le théâtre forum est une modalité pratique du théâtre de l'opprimé, une pédagogie militante issue des travaux d'Augusto Boal (Boal, 2007). Le théâtre de l'opprimé est étroitement lié à la « pédagogie de l'opprimé » : « celle qui doit se forger avec lui et non pour lui, en tant qu'individu ou peuple, afin de lutter sans relâche pour la récupération de son humanité » (Freire, 2021, p. 16). Le théâtre forum consiste à coconstruire entre comédien.nes et opprimé-es une scène représentant une situation d'oppression. Cette scène doit être racontée du point de vue et en fonction du vécu des opprimé-es. Elle est ensuite jouée devant le public des « spectActeurs » qui peuvent intervenir pour faire évoluer la situation jouée, en remplaçant sur scène la personne dont elles se sentent solidaires. La transformation sociale se joue « entre acteurs et spectActeurs où tous agissent comme agents de changement créateurs de solutions individuelles et collectives ». (Noël et al., 2021, p. 86).



Le théâtre forum demande un engagement émotionnel partagé. En cela, il transforme le cadre d'enquête en y introduisant une plus grande réciprocité, ce qui favorise la création de relations de confiance. L'enquêtrice/animatrice est amenée à accompagner les enquêté-es / participant-es de l'atelier dans leur récit par la mise en scène. Cette méthodologie instaure une situation de co-travail et de co-élaboration du récit. La demande de précisions et de détails est faite en acte et est accompagnée par l'ensemble du groupe dans le processus de mise en scène des récits d'oppressions. Par ailleurs, la co-élaboration de la mise en scène permet à l'enquêté-e de rectifier son récit, d'y apporter des précisions

et des ajouts. Par voie de conséquence, l'enquêtrice est protégée de toute tentative d'extrapolation, de reconstruction ou d'interprétation lors de l'analyse d'un entretien. Le 15 mars 2023, lors d'un atelier de théâtre forum réalisé avec des intervenant·es sociales et des salarié·es en insertion, j'ai accompagné la mise en scène d'une situation collectivement choisie par le groupe pour réaliser un forum. Il s'agissait du récit de Aïcha, salariée en insertion depuis six mois au sein de l'association. L'atelier était réalisé autour des situations d'oppression au travail. Elle raconte une situation qui s'est produite une dizaine d'années plus tôt, alors qu'elle était aide à domicile chez un couple de personnes âgées. Elle avait été choisie par les enfants du couple, et son employeur, dès son premier jour de travail, lui a déclaré « moi, je ne veux pas d'arabe chez moi ». Le premier récit qu'elle fait de cette situation ne donne pas d'éléments sur la position sociale de ces personnes. Lors du travail d'explicitation collective de la situation, je lui pose la question. Il s'agit de personnes « très riches », qui à ses yeux n'avaient pas la valeur de l'argent et offraient aux petits enfants des chèques de « plusieurs milliers d'euros » à tous les Noëls. De son côté Aïcha était payée 1000€ par mois et n'était pas déclarée. Tous ces éléments de précision auraient été demandés lors d'un entretien semi-directif. Mais le théâtre forum permet ici à l'enquêtée d'adhérer à l'analyse qui est faite à partir de son récit. Je lui demande en effet son accord pour préciser dans l'introduction de la scène que ses employeurs étaient très fortunés, et pour préciser son salaire. Je lui explique qu'à mon sens, leur niveau de vie comme ses conditions de travail jouent un rôle dans la compréhension de la situation et rendent l'agression raciste dont elle a été victime encore plus insupportable. Elle le valide. Le théâtre de l'opprimé permet de constituer des récits et des stratégies d'action au service des opprimés. L'enquêtrice animatrice d'un tel atelier est donc au service du récit et de l'émancipation de l'opprimée. Sa neutralité est impossible et sa partialité est nécessaire. Elle permet d'emporter l'adhésion des participant·es à la manière de formuler les récits de leurs oppressions et aussi, d'expérience, de renforcer la place de la confiance dans la relation d'enquête. Des ateliers de théâtre forum ont été organisés pour la recherche sous diverses modalités (entre intervenant·es sociaux.ales, entre salarié·es en insertion, en mixité de statut). Le tableau qui suit détaille les contextes de mise en place des ateliers de théâtre forum ainsi que les dispositifs d'enquête mis en œuvre pour accompagner le déploiement des ateliers.

Période	Structures concernées	Nombre inscrit·es	Animation	Dispositif d'enquête
Avril 2021- octobre 2022 (x5)	Carton Plein	Cinq (collègues)	Doctorante (seule)	Prise de notes en fin de session  Entretiens avec deux salarié·es pour recueillir leur ressenti

Juillet 2021 (x1)	Carton Plein	Six (salariées en insertion)	Doctorante + collègue sociologue	Prise de note conjointe / croisée en fin de session
Mars 2022 (x6)	Brive la Gaillarde	10 & 9 (repandre chiffres)	Doctorante + collègue sociologue	Prise de notes par une troisième sociologue non-animatrice, débrief collectif
Septembre-décembre 2022 (x5)	Carton Plein Samu Social	9-12	Doctorante + collègue comédienne	Vidéo de moments centraux ; enregistrement ; prise de note
Mars-avril 2023 (x4)	Carton Plein	11-13	Doctorante + collègue comédienne	Vidéo, enregistrement, prise de notes

Figure 3 : tableau des théâtres forum organisés

### Questions de recherche

Inexistants il y a quinze ans, les dispositifs Premières heures sont déployés à une échelle nationale. La mise à l'agenda de programmes de ce genre par les pouvoirs publics est de plus en plus active. Une circulaire en cours de signature et de publication en février 2023 stipule : « l'année 2023 s'inscrit comme une année de consolidation, orientée vers le renforcement de la qualité des parcours, l'entrée en formation et le ciblage des personnes les plus éloignées de l'emploi, après une première phase de développement des SIAE dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique<sup>13</sup>. » La conviction politique qu'il est impérieux de généraliser un dispositif qui permette aux personnes en situation de sans-domicilisme et de grand éloignement à l'emploi de passer par un sas adapté et progressif avant d'intégrer un chantier d'insertion est actuellement répandue. La montée en puissance des dispositifs Premières heures dans la dernière décennie justifie l'étude ici présentée. Notre réflexion sociologique se construit autour de trois questionnements centraux. Pourquoi et comment sont déployés les dispositifs Premières heures ? Qui accompagnent-ils ? Quels sont leurs effets sur les vies des salarié·es en insertion ? Notre méthodologie d'enquête nous permet une approche qualitative et objectivée des dispositifs Premières heures, de leur conception, de leur mise en œuvre, de leurs effets et des vies et récits des personnes qui y sont impliquées.

La première partie de ce rapport traite du contexte (géographique, temporel, relationnel) de déploiement des dispositifs Premières heures et des moyens (financiers, humains, matériels) associés. Il s'agira de restituer d'une part la manière dont sont conçus ces

<sup>13</sup> FAS Ile de France, « Publication de la circulaire relative au Fonds d'Inclusion dans l'Emploi 2023 », 17 février 2023. Disponible sur : <https://www.federationsolidarite.org/actualites/publication-de-la-circulaire-relative-au-fonds-dinclusion-dans-lemploi-2023/>, consulté le 21 février 2023.

programmes et la perspective idéologique dans laquelle ils s'inscrivent, et d'autre part le financement alloué aux dispositifs et ses conséquences. Nous nous attarderons notamment, de manière idéale-typique, sur les principaux modes de portage des associations. La comparaison entre la manière dont sont conçus ces dispositifs et la manière dont ils sont effectivement mis en œuvre nous permettra enfin d'étudier les biais de sélection des dispositifs Premières heures.

La seconde partie de ce rapport s'attardera sur les profils, les trajectoires et les récits de vie des salarié·es en insertion accompagné·es dans les dispositifs Premières heures. Nous montrerons qu'ils constituent autant une population sans domicile particulière (les dispositifs sont loin d'atteindre l'ensemble des personnes ciblées) qu'un groupe relativement homogène, et nous analyserons les récurrences observables entre leurs parcours de travail et d'emploi. Ce moment du rapport permettra également de donner à voir le quotidien des intervenant·es sociales et salarié·es en insertion impliqué·es dans ces programmes et de s'attarder sur les relations de travail et les rapports sociaux qui se nouent et se jouent dans les ateliers et espaces des dispositifs Premières heures.

Enfin, une troisième partie, indispensable pour une perspective de recherche-action, proposera de traiter de certains des effets perceptibles de ces dispositifs. Nous chercherons à répondre aux grandes questions qui traversent l'insertion par le travail destinée aux personnes sans-domicile. Les dispositifs Premières heures permettent-ils d'insérer et réaffilier leurs salarié·es à la société et au marché de l'emploi ? Peut-on en objectiver l'efficacité et les effets à long terme ? Est-il possible d'occuper de manière pérenne un emploi en situation de rue ?

# 1. Comment se déploient les dispositifs Premières heures ?

Les dispositifs Premières heures ciblent des personnes actuellement ou anciennement sans-abri qui ne peuvent pas intégrer un chantier d'insertion – ou qui s'en voient refuser l'entrée, par un principe de sélection par le bas (Lascoumes & Le Galès, 2004). Les associations porteuses proposent une activité de quelques heures par semaine, sur des missions adaptées, sensées permettre une reprise progressive du travail. Cette première partie propose d'interroger la manière dont ils sont déployés sur différents territoires, en quatre temps : d'abord, en interrogeant les évolutions de l'action publique que traduisent ces dispositifs. Puis en analysant leurs principes d'actions. Nous proposerons ensuite une étude des enjeux pratiques liés aux financements des programmes. Enfin, nous réfléchirons aux liens entre sélection des publics et modèles sociaux-économiques des associations porteuses du programme.

## Les dispositifs Premières heures et les politiques publiques

Le travail occupe une place croissante dans les politiques sociales destinées aux personnes sans-domicile depuis la fin des années 2000. Les rhétoriques des programmes d'accompagnement et d'insertion présentent l'emploi comme un « levier pour lutter contre la grande exclusion<sup>14</sup> » et pour retrouver une stabilité dans le logement. C'est en cela que les dispositifs Premières heures mettent en relations les secteurs IAE (pour l'emploi) et les secteurs AHI (logement). Les salarié·es des Premières heures doivent en effet impérativement y être orientées par un·e intervenant·e sociale en charge de leur suivi social. Il s'agit en règle générale d'hébergements d'urgence, de maraudes, d'accueil de jour ou de structures de soin. Chacun des deux secteurs est impliqué dans les dispositifs Premières heures, de sa genèse à sa mise en œuvre.

Le secteur de l'accueil hébergement insertion s'est historiquement construit autour de problématiques d'assistance, de charité et d'aide inconditionnelle destinée aux marginaux ; aux grands exclus. Ce secteur adopte une prise en charge « en escalier » (Sahlin, 2005) (figure 4). Beaucoup de personnes sans domicile ne sortent pas du système d'accueil et d'hébergement généraliste ou spécialisé, et les durées moyennes de prise en charge s'allongent (DREES, 2021). Rappelons que les personnes sans domicile décèdent en 2020 à 48 ans en moyenne, soit 31 ans plus tôt que l'âge moyen en population générale (Collectif Les Morts de la Rue, 2021).

---

<sup>14</sup>Page d'accueil, site internet de l'association Convergence France, consulté le 19 octobre 2022, disponible sur : <https://convergence-france.org/>.

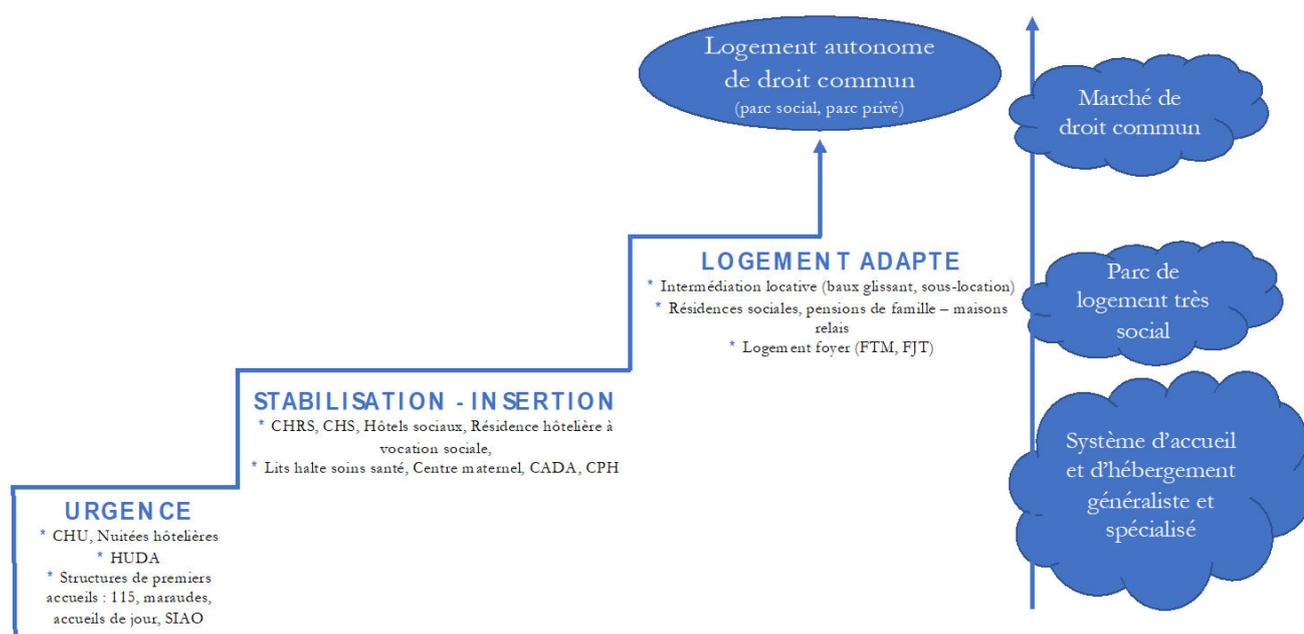


Figure 4 : l'escalier de la prise en charge de l'hébergement (Loison, 2023)

Actuellement la tension la plus structurante de ce secteur repose sur sa segmentation et la construction d'une « assistance à deux vitesses » (Aranda, 2019). Elle passe par une mise en avant des associations et le retrait relatif de l'Etat dans la prise en charge des personnes sans abri (Pichon, 2007). Le secteur de l'insertion par l'activité économique se construit à la fois autour d'une intention d'accompagnement social et professionnel des personnes privées d'emploi et à la fois autour de la professionnalisation des personnes impliquées dans cet accompagnement et sa conception. A l'image du secteur AHI, l'IAE suit en effet une logique d'escalier que l'on peut représenter en fonction de la flexibilité de l'emploi, du temps de travail et de la dimension plus ou moins productive de l'activité, corrélée à la capacité des salarié-es en insertion à être autonomes sur leur poste de travail. En réalisant leur équilibre interne entre modèle économique et projet social et entre production et accompagnement (Pénau & Servant, 2012), les SIAE se divisent en deux grandes catégories : les structures qui appartiennent à « l'économie des démunis » et les structures « gestionnaires », plus insérées sur un marché économique concurrentiel (Lazuech, 2006). Dans le cadre des dispositifs Premières heures ce sont les structures de « l'économie des démunis » qui nous intéressent.

Les dispositifs Premières heures sont à l'intersection de l'AHI et de l'IAE pour plusieurs raisons. En termes de subventions, les dispositifs sont souvent financés par des organes appartenant à l'un et l'autre des secteurs. Le fonctionnement des dispositifs est basé sur la collaboration entre les deux secteurs : c'est une association du secteur AHI, en charge du suivi social d'une personne sans domicile, qui oriente cette dernière vers une

structure mettant en œuvre un dispositif Premières heures. L'association poursuit l'accompagnement pendant et après le passage en dispositif Premières heures (sauf lorsqu'il s'agit d'un hébergement que la personne quitte en cours de parcours). Les dispositifs Premières heures ne sont pas les seuls programmes d'insertion à accompagner des personnes sans-domicile. En revanche, c'est à ce jour en France les seuls programmes à accueillir exclusivement des personnes sans-domicile et à titre principal des personnes sans-abri et d'autre part réalise cet accueil dans une logique de parcours. Dans leur conception, les dispositifs ne sont ni totalement un outil d'accompagnement AHI (le travail comme moyen d'activation et d'accélération des démarches et de l'avancée des personnes), ni totalement un dispositif de l'IAE (le travail comme fin en soi et construction de l'employabilité dans une projection sur un parcours d'emploi).

### **Trouver l'équilibre entre accompagnement et production : l'enjeu des conditions de travail et d'emploi**

L'objectif des dispositifs Premières heures est de proposer aux salarié·es en insertion un accompagnement social global et un parcours sur-mesure, notamment en termes de durée, de volume horaire, de support d'activité et d'intensité de l'activité. A Paris et dans les Hauts de Seine, pour permettre de mettre en place des contrats flexibles avec un faible volume horaire, le choix a été fait de s'appuyer sur des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU). Ce choix a été réalisé dans un contexte institutionnel contraint : peu de formes contractuelles permettaient de répondre aux besoins du dispositif Premières heures parisien fondé en 2010.

### **L'enjeu du contrat**

Le portage salarial représente la modalité de contractualisation des associations intermédiaires. Dans le dispositif de Paris et des Hauts de Seine, le portage induit une relation quadripartite entre salarié·e porté·e, association intermédiaire employeuse, association accueillante et institution financeur. Le mécanisme partenarial est le suivant : l'association accueillante comptabilise les heures travaillées par les personnes, qu'elle renvoie à l'association intermédiaire, qui complète le contrat de travail et verse un salaire à la salarié·e en insertion. L'association intermédiaire facture ensuite l'association accueillante pour les heures travaillées. L'association accueillante est subventionnée par le département de Paris. Le recours au CDDU représente une manière ambivalente de tenir cet équilibre. Ce contrat permet aux personnes de se réhabituer à un rythme de travail progressif et de reprendre tout un ensemble de démarches administratives qui ont été laissées de côté pendant les trajectoires d'errance, mais il crée aussi des contraintes qui entretiennent la précarité des salarié·es en insertion et permet aux associations d'arbitrer en faveur d'un volume horaire parfois plus adapté à leur modèle économique qu'au parcours des salarié·es en insertion. Face aux enjeux éthiques et contractuels posés par le recours au CDDU, l'association Convergence France a fait le choix dans l'essaimage du programme Premières heures en chantier de ne s'appuyer que sur des ateliers et chantiers d'insertion pour n'utiliser que des CDDI. Ces contrats permettent un recrutement direct par les

associations accueillantes. Par ailleurs leur durée minimum est de quatre mois nécessaires pour la mise en œuvre d'arrêts maladie, de congés parentaux et de formation professionnelle, ce qui n'est pas le cas des CDDU.

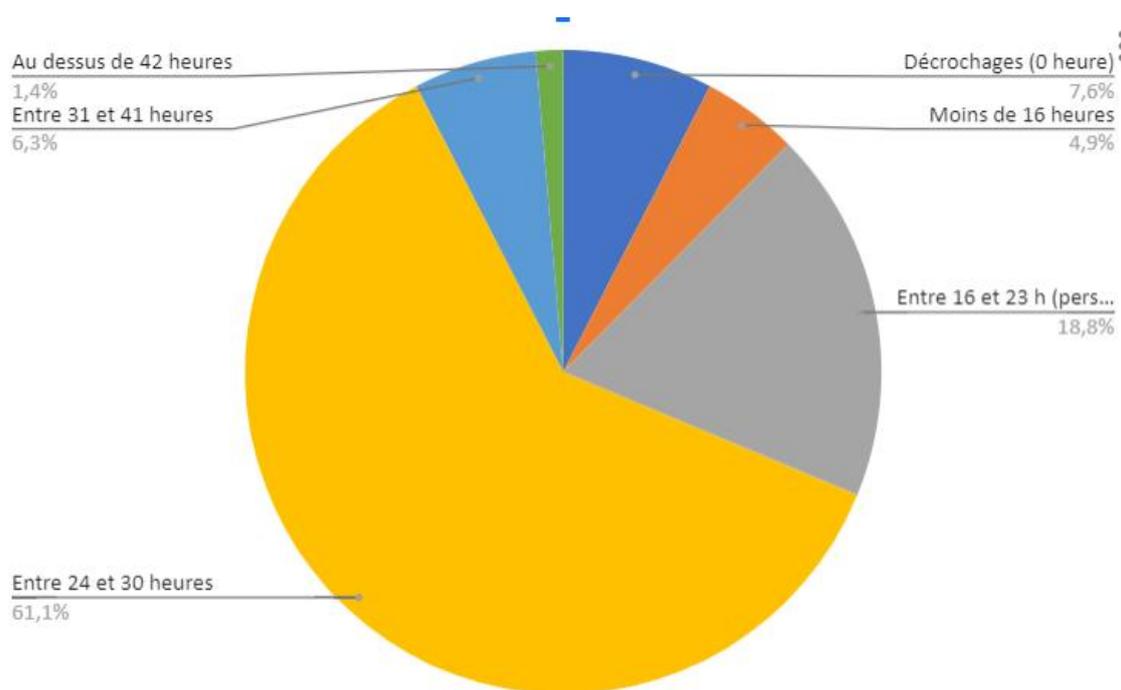
**Recommandation 1 : privilégier, quand cela est possible, le recours aux CDDI.**

*Il est évident qu'après des années aux marges du salariat et des périodes de rue qui ne font qu'accentuer les vulnérabilités sociales et sanitaires des personnes, la reprise d'un travail physique en trente-cinq heures est généralement impossible et impensable (sans parler de l'absence de postes disponibles dans ces secteurs). Cependant cette réalité ne justifie pas le déploiement de contrats dont la durée, le volume horaire et l'enchaînement occasionnent une instabilité et une fermeture à bon nombre de droits et prestations sociales. En outre, les CDDU offrent des conditions d'emploi qui entrent en contradiction avec l'ambition de protection et de réinsertion des dispositifs Premières heures. Si le recours aux CDDU permet à des structures qui n'ont pas d'agrément IAE d'accueillir des salarié-es en dispositifs Premières heures, l'absence d'ouverture de droit à la formation et aux arrêts maladie ainsi que la trop grande flexibilité du contrat pèsent trop lourd dans la balance pour que cet avantage en soit vraiment un ; L'intégration progressive des dispositifs Premières heures au secteur de l'IAE semble aller dans le sens de meilleures conditions d'emploi pour ses salarié-es.*

**L'enjeu du financement**

***A Paris***

La flexibilité des contrats, conjuguée au mode de financement, crée des pratiques d'optimisation financière parfois autant au service de l'association et de son modèle économique qu'au service des salarié-es en insertion. A Paris et jusqu'en décembre 2021, le financement fonctionne par paliers. Il est consenti au prorata du nombre d'heures travaillées par les salarié-es en insertion et débloqué à partir de 5h de travail dans le mois. Si la personne travaille 23h par mois, le financement est maximisé. A partir de cinquante heures de travail par mois (en fonction du coût horaire de l'association intermédiaire) l'association accueillante risque de perdre de l'argent. Cette réglementation génère une tendance à faire travailler les personnes six à neuf heures par semaine en moyenne. Une des associations, qui accompagne 30 personnes en continu, a relevé les heures travaillées par les salarié-es en insertion au premier semestre 2021 (figure 3).



**Figure 5 : nombre d'heures de travail réalisées par les bénéficiaires de l'association a entre janvier et juin 2021. Source : documents de suivis internes à la structure.**

Dans la structure, 61% des salarié·es en insertion a travaillé entre 24 et 30h en moyenne entre janvier et juin 2021. 86,2% a travaillé entre 16 et 41h sur la même période. Le fait que l'écrasante majorité des salarié·es en insertion dans l'association concernée aient travaillé entre seize et trente heures au cours du premier semestre 2021 est très révélateur de ce risque d'optimisation du financement que pose le fonctionnement par paliers. Nous proposons de nous appuyer sur un graphique représentant le « surplus » réalisé par les structures accueillantes par mois et par accompagnement une fois l'association intermédiaire payée et en fonction du nombre d'heures travaillées par les salarié·es en insertion.

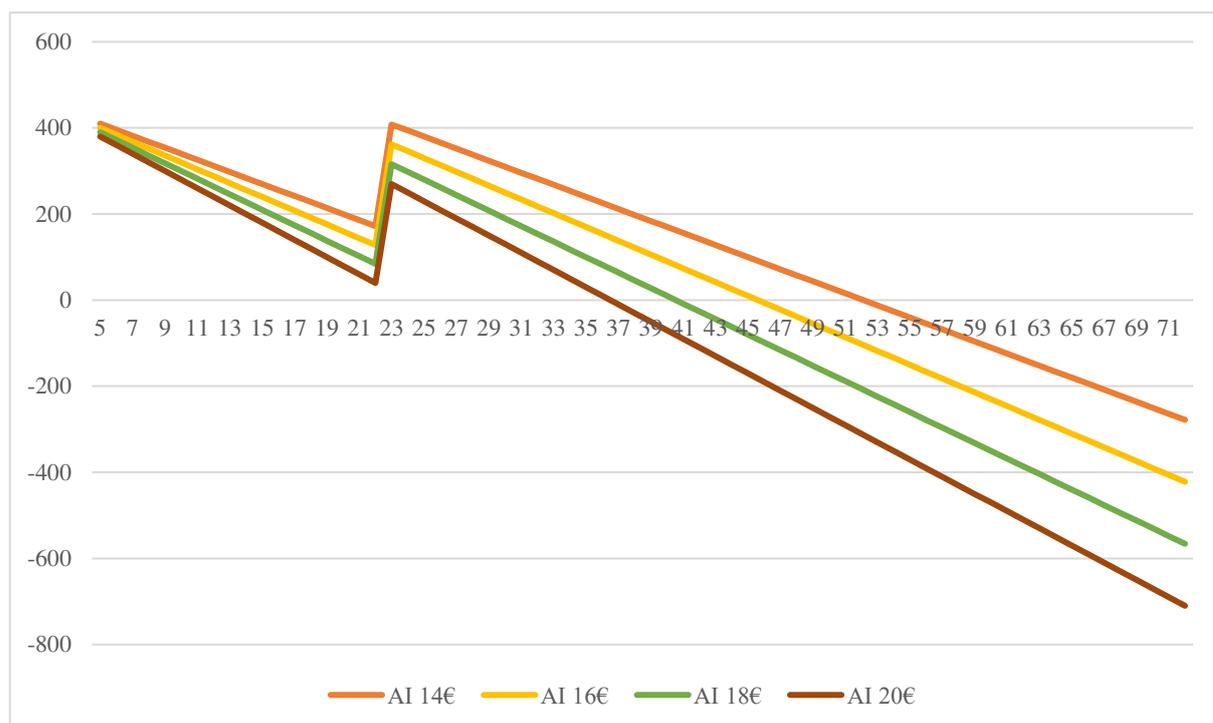


Figure 6 : Surplus financier dégagé par accompagnement par l'association accueillante en fonction du coût horaire de l'association intermédiaire avec le modèle de financement par palier du dispositif Premières heures à Paris, en fonction du nombre d'heures travaillées Source : tableau de suivi financier d'une association parisienne en 2021.

Lorsque les salarié·es en insertion travaillent exactement vingt-quatre heures par mois, le surplus financier est maximisé. Cette optimisation peut s'expliquer par les contraintes économiques pesant sur les associations. Le financement proposé, avant décembre 2021, n'intègre pas explicitement le salaire des intervenant·es sociaux.ales. Or, les dispositifs Premières heures nécessitent à priori la mise en place de deux formes de travail social : un encadrement sur poste et un accompagnement socio-professionnel. Il arrive qu'au sein d'ateliers et chantiers d'insertion porteurs d'un dispositif Premières heures, les encadrant·es techniques déjà salarié·es sur le chantier accompagnent les salarié·es du dispositif Premières heures en plus de leur charge d'encadrement.

« Depuis qu'on porte le dispositif Premières heures, l'après-midi, je lance le chantier d'insertion à 13h, puis j'accueille les DPH, puis je lance leur activité et en parallèle je dois surveiller les chantiers. Elles sont plus autonomes, mais s'il y a un problème, je suis seule pour le gérer, tu vois. C'est parfois un casse-tête »  
Encadrante technique dans un ACI parisien portant le dispositif Premières heures, décembre 2020.

Dans le dispositif Premières heures parisien, l'absence jusqu'à récemment de compensation explicite des charges financières d'accompagnement ou d'encadrement peut générer des pratiques d'optimisation financières du dispositif. Lorsque la structure accueillante ne déploie aucun poste dédié au dispositif Premières heures et s'appuie sur des ressources salariales déjà présentes, elle occasionne un surcroît de travail pour ces dernières et dégage une marge économique. Cet arbitrage entre financement et accompagnement est

réalisé par les associations dans un contexte économique très contraint. Le risque est grand de placer le curseur plus proche de l'intérêt économique des structures que de l'intérêt de leurs salarié·es qu'ils soient permanent·es (contraint·es de déployer un travail d'encadrement supplémentaire) ou en insertion (évoluant dans un cadre professionnel moins protecteur et confortable que l'ambition initiale du programme).

### *Dans les Hauts de Seine*

Dans les Hauts de Seine, un débat a occupé une grande partie des réunions d'analyse de pratiques qui se sont tenues entre septembre 2020 et décembre 2021. Lors d'un bilan du dispositif en avril 2020, les chiffres révèlent qu'une des neuf associations orientantes a permis de recruter dix-sept des trente-trois personnes accompagnées par le dispositif cette année-là. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que toutes ces orientations ont lieu au premier trimestre 2020. L'association est un Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Autrement dit, l'intégration du centre d'hébergement pour réfugié·es a constitué un point de rupture dans l'homogénéité du dispositif. Jusqu'ici, chaque structure impliquée orientait ou accueillait une poignée de personnes réparties sur l'ensemble du territoire des Hauts de Seine. En février 2021, 75% des personnes sont orientées par des centres d'hébergement et les HUDA représentent 60% des orientations par lesdits centres. Autrement dit, en un an de présence dans le dispositif, le pourcentage d'orientation effectué par les centres d'Hébergement d'Urgence pour demandeurs d'asile touche 45% des personnes orientées en deux ans d'existence du dispositif. Cette situation a provoqué de vifs débats dans les rencontres régulières d'analyse de pratique ou de pilotage du dispositif altoséquanais. Le point central du débat concernait le fait que la majorité des personnes orientées par les HUDA étaient recrutées dans des entreprises sociales (le dispositif des Hauts de Seine est le seul à permettre à des structures non-associatives d'intégrer le dispositif). Or il arrive que ces entreprises se reposent davantage sur la capacité de travail (lucrative) des salarié·es en insertion que sur le déploiement de moyens consacrés à leur encadrement. Ces pratiques, avantageuses pour les modèles économiques des structures accueillantes, sont explicitement approuvées par les organisations en charge du déploiement du dispositif.

« Les structures accueillantes au début pour certaines ne connaissaient pas la notion d'accompagnement. Elles étaient contentes d'avoir des personnes sans payer le salaire (...) ça a vraiment aidé à lancer des entreprises sociales en temps de COVID » Réunion collective d'analyses de pratiques, prise de parole d'un responsable du dispositif 92, mars 2021.

En avril 2021, l'association Espaces et l'association Carton Plein produisent un document qui revient sur la situation.

« 1. Observations : Après 18 mois d'expérimentation du DPH, on observe que le public accompagné et les structures accueillantes s'éloignent du projet initial (...) Le public accompagné dans le 92 est en précarité mais peu sont en errance. Les structures accueillantes, notamment entreprises de l'ESS et associations, ne possèdent pas les ressources les plus adaptées pour l'accompagnement renforcé et

nécessaire pour les salariés en DPH. Convergence par exemple ne fait que du SIAE. (...)

2. Taux de financement actuel

	Taux	Montant
Salaire/heure	100%	16 €
DPH/heure	113%	18 €

3. Proposition de paliers de financements (...) La proposition veut diminuer le financement de certaines structures, notamment si celles-ci réalisent du chiffre d'affaires grâce aux salariés en DPH, pour les redistribuer où l'accompagnement est renforcé. »

La proposition a été retenue, suite aux multiples débats et alertes lancées par différentes structures. Depuis, le taux est le suivant :

	ESS	Associations	SIAE
Taux prise en charge par DPH	80%	100%	120%
Montant/heure	12,80 €	18,00 €	19,20 €
Accompagnement/heure			3,20 €
Coût/heure pour l'entreprise	3,20 €		

Ce faisant, le dispositif altoséquanais reconnaît la nécessité de financer l'encadrement et l'accompagnement des salarié·es en insertion en admettant que le mode de financement peut créer des dérives quant à l'optimisation financière du programme par les structures accueillantes.

**Recommandation 2 : systématiser un accompagnement dédié.**

*Une des raisons pour lesquelles Paris et les Hauts de Seine ne rendent pas automatique l'obligation de proposer un accompagnement et un encadrement dédié aux salarié·es des dispositifs Premières heures réside dans le fait que ces territoires ouvrent l'accès aux programmes à des structures qui ne sont pas intégrées au secteur de l'IAE et qui n'ont donc pas nécessairement de modèle économique producteur de ressources permettant de dégager le complément de salaire nécessaire. Par ailleurs, dans ces territoires, plusieurs structures accompagnent un très faible nombre de salarié·es en dispositif Premières heures : lorsqu'une structure n'accompagne qu'un ou deux salarié·es en file active, on comprend qu'il est difficile de prévoir un ETP entièrement dédié à ces accompagnements. En dépit de ces éléments de contexte et d'explication, nous recommandons aux territoires et institutions en charge du déploiement des dispositifs Premières heures de systématiser la prise en compte intégrale des postes d'accompagnement et d'encadrement, quitte à restreindre l'accès du dispositif aux structures n'appartenant pas à l'IAE. Les liens entre financement, conditions de travail et d'emploi, nous venons de le voir, sont très étroits. Le financement systématique des postes d'encadrement nous semble aller dans le sens d'une amélioration des conditions de travail et des biais de recrutement que l'on retrouve encore dans ces dispositifs. Les associations accueillantes doivent prioriser, dans leurs modèles*

*économiques, le financement de l'accompagnement et de l'encadrement sur poste des salariées en insertion.*

### **Recrutement, public cible et modèles socio-économiques (Lacoste, 2023<sup>15</sup>). Le cas du dispositif parisien.**

Dans les dispositifs Premières heures, compte tenu à la fois de l'arbitrage entre accompagnement et modèle économique et à la fois du recours francilien à des CDDU, il n'est pas rare que la mise en œuvre occasionne des équilibres contraints par une dimension économique au service des équilibres financiers des structures. Cette tension dans le déploiement des programmes se retrouve dans le recrutement opéré par les associations. Pour le comprendre, il faut revenir à une analyse des liens entre financement des dispositifs, catégorisations réalisées par les associations et modèles socio-économiques des associations.

### **Arbitrages économique et décalage du ciblage**

Ces dernières années, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont de plus en plus soumis à des contraintes gestionnaires et poussés à adopter des logiques productives et de marché, quand bien même leur taux maximal de commercialisation demeure de 30% (50% en dérogation). Or, depuis 2008 les SIAE sont soumises de manière plus ou moins négociable à un taux de sorties dynamiques<sup>16</sup> qui peuvent déterminer le soutien de l'Etat lors des dialogues de gestion. Elles doivent atteindre un taux minimum de 60% de sorties dynamiques, dont 25% vers l'emploi durable. La part modulaire de l'aide aux postes repose sur les résultats de la SIAE, dont le taux de sorties positives. Ce taux a entraîné une hausse de la sélection opérée à l'entrée dans les structures à bas seuil de recrutement, particulièrement les ACI. « Les publics traditionnels des politiques d'aide (...) sont progressivement évincés des dispositifs qui leur étaient originellement destinés et remplacés par des chômeurs "autonomes", dont les difficultés d'insertion sur le marché du travail ne résultent pas de problématiques sociales et/ou psychologiques mais principalement d'un manque de qualification ou d'une absence de moyen de transport » (Gerome, 2017, p. 136).

Les dispositifs Premières Heures représentent une des réponses pour prévenir cette sélection. Les associations actrices des dispositifs Premières heures, invoquent la nécessité de « déployer des dispositifs spécifiques pour les personnes en très grande difficulté » parce que « nul n'est inemployable à condition que le travail soit adapté au rythme de la personne

---

<sup>16</sup> Les sorties dynamiques des SIAE se déclinent en trois catégories. Les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises), les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun), les sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE).

et à ses capacités »<sup>17</sup>. L'enjeu, clairement établi au lancement du programme, consiste à recruter des personnes en situation de sans-abrisme. Mais dès les premières années d'existence du dispositif à Paris, l'intégration rapide et consécutive de CHRS dans les associations accueillantes provoque un glissement de la définition du public cible. Le dispositif cesse d'être exclusivement dédié aux personnes *stricto sensu* sans abri.

« Enquêtée – Il fallait que les personnes soient SDF [entendu ici comme sans-abri au sens de l'INSEE] en 2010, c'était pendant l'expérimental. Pendant la généralisation on acceptait s'ils vivaient en centre d'hébergement.

Enquêtrice – Donc les deux premières années c'était que des sans-abri ?

Enquêtée – C'est vraiment que des sans-abri de la rue. Après comme ça s'est un peu généralisé, les assos elles se sont emparées de ça, et les assos elles ont plus de candidats aptes à travailler qui se trouvent en centre d'hébergement. Les personnes qui sont vraiment véritablement à la rue, il y en avait aussi, mais en moins grand nombre » (salariée de la Ville de Paris, dispositif parisien, novembre 2020).

En 2018, sur 216 personnes recrutées, 107 étaient hébergées en CHRS à leur entrée dans le programme, soit près de 50 % des recrutements dans le dispositif (figure 5).

Rue	64
115	29
CHRS	107
Hôtel	5
Sous-locations	5
Divers hébergements	5
Non renseigné	6

Figure 7 : Hébergement à l'entrée dans le dispositif Premières heures en 2018, pour 216 personnes (source : Bilan 2018 du dispositif Premières heures, produit par la Direction de l'attractivité et de l'emploi, octobre 2019)

Un décalage s'opère donc entre la conception et la mise en œuvre opérationnelle du ciblage, très fortement lié aux modèles socio-économiques des associations (Renault Tinacci, 2021). À Paris de nombreuses structures ont majoritairement recruté des personnes hébergées en CHRS, souvent dans le centre au sein duquel était déployé le dispositif. Elles possèdent en commun plusieurs caractéristiques. Pour commencer, ce sont des SIAE qui chargent les encadrant·es techniques déjà présent·es d'assurer l'encadrement sur poste des personnes recrutées en dispositif Premières heures.

« C'est ce qui a amené le DPH [dispositif Premières heures] sur un de nos centres d'hébergement parisien avec un public particulier [...]. Donc pour nous le DPH ça permettait de se dire qu'on peut quand même s'appuyer sur un dispositif nouveau, adapté à ce public-là, souple, progressif, et euh, et qui permettait aussi de transformer un peu l'accompagnement qui était donné dans ce centre

<sup>17</sup> Plaidoyer commun à huit structures du dispositif Premières heures parisien, 2019.

d'hébergement » (responsable insertion, dispositif parisien, octobre 2020).

Si la cadence, les horaires et la production sont systématiquement allégées pour les personnes du dispositif Premières heures, l'absence d'un encadrement dédié nécessite le recrutement de personnes ayant une autonomie relative. Il est bien plus rapide de recruter en dispositif Premières heures une personne déjà stabilisée en CHRS ou en hôtel social, bénéficiant d'un accompagnement régulier, dont les papiers sont à jour, qu'une personne sans abri, que les maraudeur·se·s ne sont pas sûr·es de recroiser, dont les papiers ont été volés et dont la motivation à la reprise d'une activité peut dépendre de la rudesse et à l'imprévisibilité de la vie dans la rue. Le dispositif Premières heures constitue un effet d'aubaine économique pour les associations, parce qu'il ne nécessite pas de recruter des professionnel·le·s dédié·es et que les salaires des salarié·es en insertion sont largement pris en charge par le département de Paris. Si les structures font porter le travail d'accompagnement et d'encadrement par les salarié·es déjà en poste sur des chantiers d'insertion, elles déploient le dispositif à moindre coût sans charge supplémentaire :

« Moi j'étais dans un CHRS, j'avais des encadrants techniques qui étaient déjà encadrants d'un chantier, j'avais des gens dans les CHRS qui étaient en galère. [...] Les gens du CHRS allaient se faire salarier là-bas [en DPH], ils revenaient bosser au CHRS, encadrés par les encadrants techniques du chantier d'insertion. Hyper simple, j'avais pas de modèle économique particulier à mettre en place, ça me coûtait rien parce que c'était juste les encadrants qui avaient un peu plus de taff qu'avant. » (directeur d'association intermédiaire, dispositif parisien, août 2020).

Le recrutement de personnes en CHRS est fortement critiqué par une partie des structures du dispositif, qui souhaitent revenir à un ciblage principal sur les personnes à la rue.

### **Garantir un ciblage des personnes sans abri**

Au fil du développement et de la croissance du dispositif à Paris, plusieurs associations se sont régulièrement opposées à l'intégration majoritaire des personnes hébergées en invoquant la précarisation que pourrait induire le dispositif.

« C'est-à-dire que le DPH c'est un peu la poire pour la soif. T'as des structures qui se ramènent là-dessus, alors que... C'est là où moi j'ai gueulé là-dessus, sur les questions hébergement logement euh, c'est le parcours qui prime, voilà ça a été un peu défendu, c'est le parcours qui prime sur la position. C'est pas normal que des gens arrivent sur le dispositif, qui relèvent [en réalité] d'un chantier d'insertion ou d'une entreprise d'insertion » (directeur d'association, dispositif parisien, septembre 2020).

Les personnes qui « relèvent d'un chantier d'insertion ou d'une entreprise d'insertion » désignent ici des personnes stabilisées dans l'hébergement et capables de tenir physiquement, relationnellement et psychologiquement un volume horaire travaillé de vingt heures hebdomadaires. Globalement, il semble que chacune des associations revendiquant

et appliquant un ciblage principal sur les personnes à la rue comporte plusieurs caractéristiques organisationnelles permettant la défense de cette position : (1) les salarié·es en insertion dans le dispositif font l'objet d'un accompagnement dédié (c'est-à-dire qu'un·e ou plusieurs intervenant·es sociales sont recruté·es exclusivement pour l'encadrement et l'accompagnement des salarié·es en insertion du dispositif) ; (2) le salaire de ces professionnel·le·s n'est pas dépendant de la rentabilité de l'activité d'insertion support ; (3) l'activité d'insertion est plus occupationnelle que productive. Un intervenant social interrogé ne travaille avec aucun centre d'hébergement dans l'orientation des salarié·es en insertion :

« Il est en CHU [centre d'hébergement d'urgence], je veux pas savoir, je le prends pas. J'en prends que "à la rue". Ceux qui sont hébergés, ils mangent, ils dorment, pour le travail ça peut aller. Moi, ils arrivent ils ont trois grammes, ben ils font une sieste, et au fil des jours, ça se débloque » (échange informel, intervenant social, dispositif parisien, décembre 2021).

Le choix des associations orienteuses est crucial pour garantir un ciblage « militant » du dispositif. Par exemple, dans l'association en question, il existe une collaboration très étroite avec les structures qui orientent des personnes sur le dispositif. Il s'agit d'éviter le dévoiement du dispositif et de son ciblage, pour ne pas reproduire les logiques sélectives de l'IAE.

« Ce dispositif il peut être dévié. [...] Il faut y avoir des grilles qui respectent le pourquoi du dispositif. En l'occurrence dans le Premières heures, c'est la rue ou avoir été à la rue. Il faut un très grand éloignement de l'emploi, parce qu'on évalue et la personne évalue qu'elle ne peut pas travailler quatre jours par semaine en chantier d'insertion, mais elle en a l'envie. Et il ne faut pas de prérequis. Ça c'est nos trois fondamentaux. Si on met un prérequis, si on met euh, si, si on évalue mal l'entrée et qu'on met des gens qui sont en logement etc. on n'est pas dans le dispositif » (coordinatrice de programme, dispositif altoséquanais, novembre 2020)

Pour cette enquête le recrutement doit respecter trois critères fondamentaux : l'errance, le grand éloignement à l'emploi et l'absence de prérequis pour réaliser l'activité. Ce ciblage nécessite des capacités d'accompagnement renforcées.

### **Dépasser les catégories de ciblage : l'exemple des femmes sans domicile**

Il faut pouvoir considérer le cumul de vulnérabilités des salarié·es en insertion pour penser la capacité du dispositif à recruter les personnes les plus vulnérables face à l'emploi. La distinction entre « sans-abri » et « sans-domicile » n'épuise pas l'analyse des vulnérabilités de ces personnes face à l'emploi. Au sein des recrutements opérés parmi les personnes éligibles au dispositif Premières heures, les femmes sont plutôt minoritaires, à savoir 25 % en moyenne depuis la création du programme. Elles y sont donc sous-représentées par rapport aux 38 % de femmes sans domicile dénombrées par l'INSEE en 2012 (Duée et Yaouancq, 2014). Or dans les discours et les pratiques cette situation se

justifie par le faible nombre de femmes sans abri à Paris (13 % en 2020 [Apur, 2020]) et parce que cette catégorie est visée prioritairement par le dispositif Premières heures. Les femmes sont très minoritaires parmi les sans-abri notamment parce qu'elles sont généralement plus rapidement hébergées. Si leur genre est un facteur de vulnérabilité, il est également un facteur de protection (Marpsat, 1999), et une source d'essentialisation. Le public des femmes sans-domicile illustre alors à la fois la limite des distinctions réalisées entre les personnes sans logement personnel et la difficulté à les dépasser. Les femmes dans le secteur de l'insertion par l'activité sont concentrées dans les structures porteuses d'une activité socialement perçue comme féminine, généralement dans le travail reproductif (Corteel *et al.*, 2017). Le genre, de façon récurrente, représente un « angle mort » (Bessin, 2013) dans le travail social et, ainsi, chercher à l'intégrer à sa pratique professionnelle est source de difficultés. Cette perception demande un effort supplémentaire aux intervenants et intervenant·es sociales dans la mesure où les partenaires orienteurs ont tendance à privilégier les candidatures d'hommes ; ou à ne pas avoir de femmes dans leurs accompagnements sociaux :

« Si on veut des femmes il faut donner une énergie spécifique, en fonction des orienteurs, en fonction du message. [...] il y a tout un travail d'explication, de sensibilisation et derrière de précision dans les partenariats qu'on a identifiés [...] tout ce qu'on sait sur l'errance des femmes c'est qu'elles sont plus difficiles à capter » (coordinatrice de programme, dispositif parisien, novembre 2021).

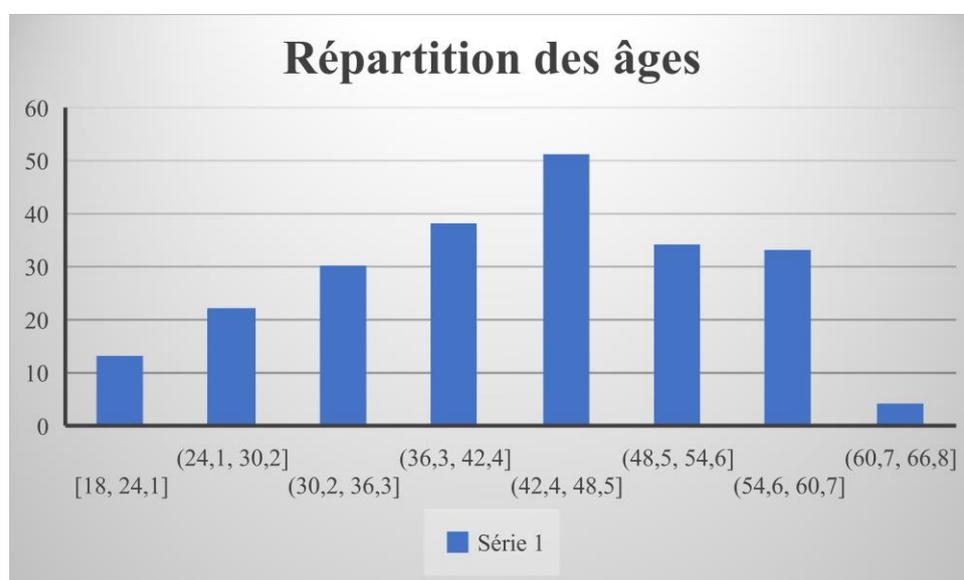
Le genre constitue un facteur de vulnérabilité et la question de la situation d'hébergement ne peut être isolée des rapports sociaux en présence dans la définition du public cible du dispositif Premières heures et donc de la dichotomie entre sans-abri et sans-domicile mobilisée par ce dernier.

### **Recommandation 3 : diversifier les partenaires orienteurs pour limiter les biais de sélection**

*Prêter une attention particulière à la situation d'hébergement est une nécessité éthique qui permet d'éviter au moins en partie un report du recrutement vers les personnes les plus stabilisées parmi les sans-domicile. Pourtant, une application de ce critère ne prenant pas en compte d'autres facteurs d'exclusions et de domination tels que par exemple le genre ou la situation familiale des individus augmente encore le risque d'exclure des femmes sans domicile, dont la vulnérabilité particulière face à l'emploi est très documentée. Aucun algorithme ne permettra de créer un ordre de priorisation véritablement efficace pour les personnes orientées en dispositifs Premières heures. Le facteur le plus probant pour un recrutement qui s'exemptera autant que possible des risques d'instrumentalisation nous semble être le choix du réseau de partenaires orienteurs. Fonctionner en circuit fermé avec un CHRS interdit de recruter des personnes à la rue. Ne fonctionner qu'avec des maraudes limite l'accueil de femmes. L'enjeu pour les associations est alors de parvenir à diversifier les partenaires qui leur orientent des salarié·es en insertion tout en maintenant avec chaque structure orientante un lien étroit garantissant une transparence au travail partenarial.*

## 2. Vers qui ?

Nous avons réalisé une base de données recoupant les informations disponibles sur 225 salarié·es en insertion recruté·es par Carton Plein depuis 2015. Nous pouvons donc proposer une description statistique des accompagnements de l'association depuis 2015. Notons que si les statistiques issues de la collecte de données ne sont pas exhaustives (une partie des documents n'a pas été conservé), elles sont significatives et représentatives du public accompagné depuis huit ans. On recense 75,1% d'hommes cis, 23,6% de femmes cis et 1,3% de femmes trans accompagné·es depuis 2015. La proportion genrée est irrégulière notamment depuis la montée en puissance de réflexions autour du genre, comme abordé dans ce document. L'âge moyen des personnes accompagnées est de 42 ans, l'âge médian de 44 et l'écart type de 10 ce qui signifie que les âges sont diversifiés. En voici la répartition par tranches de cinq ans.



Enfin depuis huit ans, des personnes de 38 nationalités différentes ont été accompagnées par l'association. Les statistiques réalisées à partir de notre base sont bien plus fournies et seront détaillées dans la partie « atteinte des objectifs » puisqu'elles servent de support aux analyses. Ces chiffres révèlent la grande diversité des profils de personnes sans-domicile recruté·es en dispositifs Premières heures. Ils permettent de toucher du doigt les enjeux relatifs à la création des postes d'accompagnement social. Pourtant, il faut rappeler que les dispositifs Premières heures sont loin de concerner l'ensemble de la population sans domicile et sans abri. D'abord, en raison de leur inscription dans le retour à l'emploi, qui interdisent aux personnes sans autorisation de travail (souvent celles et ceux en situation irrégulière sur le territoire ou en cours de démarches pour obtenir leurs papiers) de l'intégrer. Ensuite, parce que les salarié·es en insertion doivent obligatoirement avoir été orienté·es par une association du secteur AHI. Les personnes recrutées dans les dispositifs sont donc toutes, à priori, en situation de recours à leurs droits. Les personnes sans domicile en situation de non-recours à l'action associative et au suivi social permis

ont une chance bien plus faible d'être identifiées et orientées vers le dispositif. Enfin, à l'heure actuelle les dispositifs Premières heures sont déployés en immense majorité sur des zones urbaines. La plupart des territoires ruraux et les personnes sans abri qui y évoluent ne peuvent donc y être intégrés. Une fois ces éléments de cadrage posés, une question demeure : qui sont les personnes *recrutées* en dispositifs Premières heures ? C'est à cette interrogation que nous chercherons à répondre dans cette seconde partie. Nous souhaitons ici préciser que nous répondrons à cette question avec des données essentiellement qualitatives, ne disposant pas, à ce jour, de données statistiques suffisantes pour globaliser nos analyses. Dans un premier temps nous reviendrons rapidement sur quelques statistiques qui ont pu être réalisées à l'échelle de Carton Plein. Nous aborderons ensuite la précarité des trajectoires sociales et professionnelles des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières heures. Nous montrerons enfin l'effet des rapports sociaux de sexe sur les relations de travail.

### **Précarité des trajectoires des salarié·es en insertion**

Les personnes rencontrées ont toutes connu ou connaissent encore une situation de rue ou des formes d'errance résidentielle. Elles appartiennent en immense majorité à des classes sociales défavorisées et à une frange de la population située dans une « zone de disqualification sociale » (Castel, 1995).

### **Il n'y a ni fatalité ni hasard dans le fait d'être sans domicile**

Les salarié·es en insertion des dispositifs Premières heures se distinguent par leur faible niveau de qualification ou des sorties précoces du système éducatif. Ces caractéristiques scolaires « favorisent indirectement la probabilité d'être en situation de rue dans la mesure où elles ne facilitent pas l'employabilité ni la mobilisation de ressources intellectuelles et culturelles pour faire face aux crises biographiques » (Besozzi, 2020, p. 70). (Figure 7)

Niveau d'études	Enquêté·es en dispositifs Premières heures
Primaire	4
Collège	7
CAP/BEP	15
Bac ou études supérieures	6
Total	32

Figure 8 : niveau d'études des personnes sans domicile enquêté·es

Source : entretiens biographiques

La première expérience sans domicile survient tôt le plus souvent et s'accompagne d'une rupture des liens familiaux. La solidarité familiale prévient de l'exclusion et « l'absence ou la faiblesse de ce filet de sécurité augmente fortement la probabilité de se trouver un jour en situation de rue (et d'y rester) » (Besozzi, 2020, p. 70). A cela s'ajoutent

des problématiques de santé et de dépendance. La santé mentale et les troubles psychiques sont fréquemment des déterminants sanitaires expliquant également la précarité des trajectoires de travail et d'emploi des enquêtés. L'enquête Samenta indique que « les troubles psychiatriques sévères concernent plus d'un tiers des personnes rencontrées dans le dispositif d'urgence (34,1 %) et dans les hôtels sociaux (35,2 %) et plus d'un quart (26,5 %) des personnes rencontrées dans le dispositif d'insertion. » (Laporte & Chauvin, 2010).

Enquêteur·ice : Et vous, vous payiez le loyer... ?

Enquêté : Voilà. Mais à un moment de mon travail, bien longtemps après, j'ai fait une grosse dépression. Et mon travail, ça se ressentait. J'ai... on m'a demandé ma démission. Pendant six mois, j'ai résisté, résisté. Et j'ai fini par partir au bout de six mois. Et donc, je pouvais plus payer, je suis parti aussi du logement, et là, j'ai commencé à dégringoler. Je devais avoir 20 ans... Voilà.

Enquêteur·ice : Et là, vous êtes allé où ?

Enquêté : Je suis allé un peu partout, à Paris. J'ai commencé d'abord par une tentative de suicide. Après... (salarié en insertion, dispositif parisien, avril 2021)

Selon le même rapport, le taux d'addiction chez les personnes sans domicile est près de trois fois plus élevé pour la dépendance à l'alcool et six fois plus pour la consommation régulière de cannabis. Pour la majorité des personnes accompagnées interrogées à ce sujet, l'alcool est effectivement présenté comme la cause de leurs conditions de vie précaires. Pour d'autres, la consommation d'alcool apparaît lorsqu'ils se retrouvent en situation de rue. Les hommes sont en général trois fois plus concernés par ces consommations que les femmes (respectivement 37,5 % contre 11,9 %) et ce pourcentage est encore plus important lorsqu'il s'agit d'hommes, seuls, sans-enfant à charge, en situation de sans-abrisme. Les addictions accélèrent l'installation dans l'inactivité et les marges du salariat voire les ruptures professionnelles. Les périodes d'emploi sont ainsi souvent structurées par la présence d'un alcoolisme de fond.

« C'est-à-dire que je travaillais ou je picolais. Je travaillais, je picolais. Je travaillais, je picolais. » (salarié en insertion, programme Premières heures en chantier, janvier 2022)

Les ruptures dans les trajectoires de travail et d'emploi des personnes enquêtées, souvent occasionnées par des vulnérabilités sanitaires et sociales antérieures, sont fréquemment articulées à un basculement plus ou moins rapide à la rue et à l'expérience du sans-domicilisme.

### **Des parcours et des trajectoires professionnelles précaires**

Les salarié·es en insertion au sein des dispositifs Premières heures sont tributaires de parcours et de trajectoires d'emploi (Dubar & Nicourd, 2017) marqués par la précarité, liés aux crises économiques successives, à l'effritement du salariat (Castel, 1997) et à la disparition progressive de l'idéal du plein emploi. Cette période est aussi celle du développement des politiques d'emploi et d'insertion intégrant des enjeux sanitaires comme sociaux, notamment via les politiques du handicap (Ebersold, 2011) ou la mise en

place du RMI puis, plus tard, du RSA (Paugam & Duvoux, 2009). Ainsi, les parcours d'emploi des salarié·es en insertion sont précaires, c'est-à-dire caractérisés « par une forte vulnérabilité économique et par une restriction, au moins potentielle, des droits sociaux puisque ces derniers sont fondés, en grande partie, sur la stabilité de l'emploi » (Paugam, 2007, p. 356).

Leur expérience de la précarité de l'emploi passe par des trajectoires professionnelles structurées par une succession de ruptures, marquées par de longues périodes de chômage et par la présence de travail déqualifié et disqualifié. Ces trajectoires d'emploi sont déclinables en trois idéaux-types construits à partir des entretiens analysés. C'est-à-dire qu'à des degrés divers, toutes les personnes rencontrées connaissent une trajectoire professionnelle qui s'apparente à l'un ou l'autre des types.

Le premier type s'organise autour d'une dualité entre continuité et rupture. Il regroupe celles et ceux qui connaissent une période d'emploi stable avant de le perdre brutalement et de basculer en situation d'errance. La perte de l'emploi peut être causée par un licenciement économique, une faute grave, un départ volontaire. L'un des enquêtés travaille pendant plus de vingt ans dans la même entreprise, en occupant plusieurs postes (opérateur de saisie, commercial, responsable d'agence, informaticien). Dans les années 2000 et en moins de quatre ans il perd cinq de ses proches. Il commence à boire de manière très conséquente. C'est le deuil et l'alcool qui conduisent à sa rupture avec sa femme, à sa démission puis à la vente de son appartement. Il cherche à s'« effacer » :

« J'ai perdu trop de monde en trop peu de temps, ouais. C'est pour ça qu'après je me suis retrouvé à la rue. J'ai vrillé (...) Tout ce qui n'avait plus de sens pour moi, pouvelle. » (salarié en insertion, dispositif parisien, février 2022)

Le second type rassemble celles et ceux, qui, en dépit de leur instabilité dans l'emploi, sont intégrées au marché du travail, soit parce qu'ils enchaînent des contrats courts de manière rapprochée, soit parce qu'ils alternent privation d'emploi et période en emploi sur le temps long. Une enquêtée a connu une période d'emploi de 2007 à 2019, période au cours de laquelle elle effectue six métiers différents : elle travaille dans l'armée pendant deux ans, puis comme assistante maternelle agréée pendant cinq ans, comme serveuse et dame de compagnie pour personnes âgées en cumul d'activité pendant deux ans, comme vendeuse en boucherie et enfin comme cuisinière dans la restauration pendant cinq ans. D'autres passent par une trajectoire de travail centrée autour d'une activité principale conduite en dilettante ou par l'intermédiaire d'une succession rapprochée de contrats courts, comme des contrats en interim. D'autres enfin alternent l'occupation d'un emploi et le sans-domicilisme et / ou la privation d'emploi.

Enfin, nous distinguons un troisième type, constitué par celles et ceux qui se sont installées dans les marges de l'emploi, travaillant majoritairement de manière informelle, illégale, non-déclarée ou non reconnue, notamment dans la sphère domestique. Notons que ce groupe est disparate et constitué à la fois des personnes en situation prolongée d'irrégularité en France, ou dont l'activité principale est délinquante, ou les personnes qui

vivent partiellement en marge par choix et qui, depuis une longue période, pratiquent une activité quotidienne structurante mais informelle ou non déclarée (création artistique, ouverture et entretien d'un squat, récupération et revente). Le genre et le parcours migratoire jouent un rôle déterminant. Alina (femme, 24 ans), travaille depuis ses quatorze ans pour aider ses parents en Roumanie. Elle fuit le pays alors qu'elle est à peine majeure et traverse l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne. Dans chaque pays, elle occupe des emplois non-déclarés : dans les champs, pour les vendanges, en effectuant des heures de ménage. Arrivée en France, elle se retrouve rapidement à la rue et son entrée dans le programme Premières heures en chantier lui permet d'occuper pour la première fois un emploi déclaré. L'expérience commune d'une grande précarité de l'emploi structure les trajectoires des personnes enquêtées.

### **Genre et appréhension des trajectoires professionnelles**

A Paris, en orientant les futur-es salarié-es en insertion vers le dispositif Premières heures, les travailleurs et travailleuses sociales remplissent une fiche d'orientation pour justifier de la pertinence du dispositif. Dans cette fiche, iels manifestent une reconnaissance partielle du travail et des qualifications professionnelles des personnes. Leur définition du travail est centrée sur la considération d'une activité légale, déclarée, régulière et rémunérée. C'est de cette situation dont fait état l'étude détaillée de trente-cinq fiches d'orientations reçues par une association entre décembre 2019 et août 2021. La fiche n°10 est celle d'une femme nigériane, née au Nigeria.-Elle a 29 ans au moment de son orientation dans le dispositif. Avant 2018, elle se trouvait sous le contrôle d'un réseau de prostitution. Elle s'en est émancipée et a continué le travail du sexe de manière occasionnelle à des fins de survie entre 2018 et 2020. Dans sa fiche, l'intervenant-e sociale qui l'oriente note :

« Madame a de nombreuses idées de métiers, mais elle a besoin d'aide pour affiner son projet. Elle aimerait trouver un emploi, mais n'ayant jamais travaillé en France, il lui est indispensable d'intégrer une entreprise d'insertion ou un DPH afin d'avoir une première expérience professionnelle. Madame est déterminée à faire ses preuves car elle a conscience que le DPH serait pour elle un tremplin, prenant en compte la personne dans son ensemble, ses acquis, ses besoins et ses projets. ».

La prostitution contrainte et le travail du sexe qu'a effectué cette femme ne sont pas considérés comme du travail. Deux éléments peuvent l'expliquer : d'abord, la coercition subie par cette femme, qui n'a pas choisi d'exercer cette activité et a tout au contraire été forcée à le faire. Ensuite, le caractère illégal et moralement condamné par la société des métiers engageant le corps et des rapports sexuels tarifés. La fiche n°35 est celle d'une femme de 35 ans, née en Bosnie et bosniaque, en errance locative depuis 15 ans. L'intervenant-e sociale écrit :

« Mme X est arrivée en France le 1er septembre 2004. Mme a toujours vécu en hôtel et n'a jamais été régularisée de manière pérenne jusqu'à l'obtention de son titre de séjour cette année (2019). Mme X indique n'avoir jamais été scolarisée et n'avoir jamais eu l'opportunité de pouvoir travailler notamment en raison des refus

qui lui avaient été opposées par ses conjoints. L'apprentissage de la langue française est également un réel frein pour Madame, qui manque d'autonomie, notamment quant à ses déplacements au quotidien. Nous allons orienter Mme X vers une structure d'apprentissage du français. Elle ne dispose pas de ressource à ce jour mais Madame fait la manche pour subvenir à ses besoins et ceux de sa fille. L'intéressée souhaite pouvoir obtenir un logement/hébergement autonome de sa fille, ce qui induit une certaine insertion professionnelle que ce soit pour bénéficier de ressources mais également pour lui permettre d'avoir une activité. »

Ici, la personne n'a « jamais eu l'opportunité de pouvoir travailler » et « manque d'autonomie » mais « fait la manche pour subvenir à ses besoins et ceux de sa fille ». Ces deux affirmations se contredisent en ce que la définition de travail mobilisée dans la fiche d'orientation ne prend pas en compte le travail reproductif et de subsistance de Mme X, lorsqu'elle subvient aux besoins directs de sa fille.

En réalité, dans l'ensemble des fiches d'orientation analysées, seules les femmes sont déclarées comme n'ayant « jamais travaillé ». Le travail des hommes, même illégal, au noir, non déclaré, informel, est identifié comme tel, en tant qu'il est productif. Par exemple, dans la fiche n°33, celle d'un homme de 40 ans, lituanien, l'intervenant-e sociale écrit : « Monsieur parle peu français ce qui le bloque pour trouver un emploi déclaré. En revanche, Monsieur est très motivé pour apprendre le français et avoir une activité stable. ». Dans la fiche n°2, celle d'un homme de 44 ans, roumain, ayant passé plus de 10 ans en errance, il est écrit : « En 2010-11, Monsieur a travaillé de manière non déclarée dans les déménagements mais de manière très irrégulière. » Dans la fiche n°34, celle d'un homme de 50 ans, français, bénévole dans une association de réparation de vélo, il est écrit « monsieur travaille bénévolement depuis quelques mois dans une association pour aider à la réparation de vélo ». La non-reconnaissance par les intervenant-es sociales du travail de survie accompli par les femmes comparée à la reconnaissance partielle du travail productif accompli par les hommes dans les trajectoires d'activité des salarié-es en insertion constitue ici une nouvelle disposition à la précarité du travail pour les personnes orientées, et renforce les processus d'invisibilisation sociale du travail « féminin ».

***Recommandation 1 : appréhender et reconnaître toutes les formes de travail antérieures mobilisables dans une perspective d'insertion.***

*L'éloignement au marché de l'emploi et la perte des habitudes liées à l'occupation d'un emploi est une réalité indéniable pour les salarié-es en insertion des dispositifs Premières heures. Cependant, leurs trajectoires ne peuvent en aucun cas être qualifiées d'oisives ou d'inactives. Pour transformer notre regard qui méconnaît autant la formation que les compétences des salarié-es des dispositifs Premières heures, nous recommandons de prêter une attention plus fine, dans l'étude de leurs trajectoires antérieures, à toutes les formes de travail effectué qui ne ressortissent pas de l'emploi, en particulier dans le cas des femmes.*

**Les relations de travail au prisme des rapports sociaux de genre**

Les récurrences entre les parcours et trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières heures met en avant la manière dont l'errance, la grande précarité et la situation d'exclusion du marché du travail ne relève pas d'un hasard mais bien de mécanismes de reproduction sociale. Les rapports sociaux structurent les vies et les quotidiens des individus. Nous souhaitons ici nous intéresser plus particulièrement à un aspect des rapports sociaux jusqu'à récemment peu appréhendé concernant les personnes sans domicile, à savoir leur dimension genrée, sexuée et son effet sur les relations de travail au sein des dispositifs Premières heures.

### **Les femmes dans les dispositifs Premières heures**

Si « la figure-type du sans-abrisme est plutôt masculine dans les représentations sociales comme dans les discours » (Loison-Leruste & Braud, 2022, p. 131), il y a pourtant des femmes parmi les populations de sans-domicile et de sans-abri. « Les acteurs et actrices de terrain constatent depuis quelques années une transformation des visages de l'exclusion et notamment une augmentation du nombre de femmes, isolées ou accompagnées d'enfants. » (Loison-Leruste & Braud, 2022, p. 133). Le nombre de femmes sans-domicile a augmenté de 4% entre 2001 et 2012 (Mordier, 2016), parallèlement à une augmentation générale de la population de sans domicile (l'enquête SD2012 informe d'une progression de 49% du nombre d'adultes dans-domicile entre 2001 et 2012). Les femmes sont minoritaires parmi les personnes sans abri, ce qui s'explique par leur « risque moindre de se trouver sans abri » (Marpsat, 1999). Les femmes sans abri ont plus de risques de subir des agressions sexuelles que les hommes (Edgar & Doherty, 2001; Wenzel et al., 2000).

Au sein du programme Premières heures en chantier, les femmes représentent 13% des personnes accompagnées en 2022. Dans les Hauts de Seine, elles sont 9% en 2021. A Paris, plus nombreuses, elles représentent en moyenne 27% des personnes accompagnées entre 2016 et 2019. Elles sont systématiquement en minorité et sous-représentées par rapport aux 38% de femmes sans domicile dénombrées par l'INSEE en 2012 (Duée & Yaouancq, 2014). Cette situation s'explique par le faible nombre de femmes sans abri à Paris, 13% en 2020 (Apur, 2020) et par le fait que les dispositifs Premières heures visent prioritairement les personnes sans-abri, donc sans aucune solution d'hébergement, même d'urgence. Or, les femmes sans abri sont plus rapidement prises en charge par les structures d'hébergement. Leur genre constitue un « avantage sous contrainte » (Marpsat, 1999), en raison de la systématisme des violences de genre et sexuelles qui émaillent leurs parcours (Loison & Perrier, 2019) ou, pour les mères, de la présence d'enfants. La littérature sur le sujet pointe le risque d'essentialisation du genre et des caractéristiques associées à la maternité dans la prise en charge des femmes sans abri et sans domicile. La question du genre continue d'être de manière récurrente un impensé, un angle mort dans les pratiques du travail d'intervention sociale (Bayer, 2013; Bessin, 2013), ce qui crée des circuits et parcours de réinsertion très genrés. Le secteur de l'accueil hébergement insertion (AHI), est fortement segmenté par la variable du genre : les femmes sont peu présentes dans les dispositifs d'accueil et d'insertion sociale, sauf lorsqu'ils leur sont dédiés (haltes de nuits

réservées aux femmes). Les lieux d'accueil de jour mixtes ont tendance à être évités par les femmes sans-abri, par stratégie de protection face aux violences de genre auxquelles elles sont exposées dans ces contextes. Dans le monde de l'insertion économique (IAE), les femmes sont majoritairement présentes dans des structures où les activités sont genrées (blanchisserie, restauration collective, ménage). Le caractère genré des missions qui leurs sont alors proposées les assignent à un certain rôle social.

### **Retour d'expérience : une recherche-action sur les rapports sociaux de sexe au sein de l'association Carton Plein (Lacoste & Turchet, 2021)<sup>18</sup>**

L'absence de réflexion sur le genre lors de la mise en œuvre d'un dispositif de réinsertion peut conduire à des situations de renforcement des stéréotypes de sexes dans un contexte de travail en mixité.

#### ***Les risques de la banalisation du sexisme présent dans les interactions ordinaires***

L'enquête menée au sein de l'atelier « cartons » de l'association Carton Plein révèle qu'il existe une division des tâches entre les personnes en insertion correspondant à la division sexuée du travail : aux hommes les missions impliquant la force physique, une mise en mouvement du corps et une occupation de l'espace intérieur comme extérieur (livraison à vélo, port de charge), aux femmes les missions plus statiques ou impliquant une plus grande passivité du corps et une occupation restreinte de l'espace de travail (descotcher les cartons, faire les packs de déménagement en boutique). Il se construit une hiérarchisation des tâches fondées sur des représentations. Ces assignations de genre ne sont pas sans incidence sur les possibilités de formation professionnelle des salarié·es en insertion.

Les violences de genre désignent « l'ensemble des violences, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques, interpersonnelles ou institutionnelles, commises par les hommes en tant qu'hommes contre les femmes en tant que femmes, exercées tant dans les sphères publiques que privées » (Simonetti, 2021). Les violences de genre étaient, jusqu'en 2019, constitutives des situations de travail des femmes de la structure, qu'il s'agisse des intervenantes sociales ou des femmes en insertion (Lacoste & Turchet, 2021). Nous souhaitons les donner à voir telles qu'elles se déploient quotidiennement dans l'association. Les situations dont il est question constituent des expériences quotidiennes pour les personnes concernées. Elles s'inscrivent dans un continuum d'expériences (Chetcuti-Osorovitz, 2021; Kelly, 2019) commençant par la disqualification ordinaire des femmes et de ce qui est socialement stigmatisé comme féminin. Les violences peuvent aller jusqu'à une violence morale, symbolique, verbale et parfois physique directement exercée contre elles. La majorité des occurrences et des situations constitue ce qu'on pourrait appeler du

---

<sup>18</sup> Cette sous-partie s'appuiera largement sur trois enquêtes : une recherche menée en 2019 par Louise Lacoste, une recherche menée en 2021 par Alice Krzystofik et les bilans issus du suivi au long cours des démarches de recherche-action. Un article est déjà paru à ce sujet en 2021 dans un ouvrage édité par le F3E.

sexisme : des perceptions et interactions ancrées dans une vision stéréotypée et hiérarchisée des attributs de genre.

Le sexisme dans l'association ne faisait pas encore l'objet de recadrage : le sujet n'est pas mis à l'agenda des réunions et il n'existe pas de protocole interne pour traiter ces problématiques. Les équipes de travailleur-ses sociales ne sont pas formées, dans leur pratique professionnelle, à l'identification et la prise en charge des situations relevant du sexisme. La culture organisationnelle de l'association, détermine que la posture d'accompagnement social ne doit pas être militante : le sexisme présent dans les interactions et les assignations de genre n'est pas considéré comme un sujet. La crainte d'une réaction trop directe irait à l'encontre de l'accompagnement des personnes. Un recadrage des violences de genre peut mettre à mal la relation d'accompagnement fondée sur la confiance et adaptée aux rythmes des personnes accompagnées. Comme aucune mesure pour prévenir, prendre en charge ou sanctionner les violences de genre n'est prévue, la manière d'y réagir est laissée à la discrétion des intervenantes sociales. Elles ont souvent considéré le sexisme et les assignations de genre comme une partie inévitable de leur quotidien.

« Avec deux d'entre eux (...) j'ai vraiment bien sympathisé mais je pense qu'ils se sont permis des choses qu'ils se seraient pas permis avec d'autres personnes. Déjà comme je suis jeune et que je suis une nana, ça a dû jouer. Et puis euh, par exemple X, à partir du moment où il a su que j'avais le même âge que sa fille qu'il ne voyait plus depuis plusieurs années, il s'est pris d'affection pour moi, des choses toutes simples hein ! Une tape sur l'épaule, des surnoms pas forcément appropriés "bonjour ma belle", des choses que tu dis pas dans le milieu professionnel. Et Z, quand il était alcoolisé, pareil des fois il se permettait des choses. Rien de trop grave mais toujours gênant. Et c'est ça qui était un peu compliqué. Surtout moi j'ai du mal, ça faudra que je l'apprenne d'ailleurs, à recaler les gens et à mettre de la distance. J'ai un peu de mal. Mais je vais apprendre. »  
(stagiaire en 2019 puis intervenante sociale de 2019 à 2022, 31 juillet 2019, Paris)

L'association a longtemps occulté les problématiques sexistes, favorisant des comportements sexistes de la part des intervenants sociaux et des salariés en insertion par l'absence d'interdit explicite sur ces questions.

Enquêtrice : comment ça se passe quand l'équipe est collectivement témoin d'une situation de sexisme ? (...)

Enquêtée : (sopire) (...) ça a dû déjà nous arriver... (...) moi par exemple ou d'autres parfois, soit on laisse pisser, soit on n'ose pas trop. Avec certains on va dire, ce n'est pas grave, je laisse. Je pense qu'il faut être un peu plus intransigente.

Enquêtrice : tu veux dire que peut être tu as l'habitude de prendre sur toi ?

Enquêtée : oh ben ça c'est sûr. Oui oui. Ça là-dessus c'est évident, ouais ouais.  
(intervenante sociale, dispositif parisien, juillet 2019)

La banalisation se manifeste couramment par le fait que les salariées ne s'autorisent pas à réagir et prennent sur elles face à une interaction, à une situation sexiste. L'enquête

réalisée en 2019 a éclairé ces phénomènes et ouvert un espace de recherche-intervention et de discussion pour penser le genre dans l'organisation.

*Agir sur la minorité statistique de femmes accompagnées*

En 2018, les femmes représentaient à peine 10% des personnes accompagnées à Carton Plein. La segmentation de l'action sociale par le genre limite la place des femmes dans l'association puisque les structures orientant les personnes dans le dispositif ont tendance à ne pas y orienter de femmes. Les missions de Carton Plein se réalisent en atelier (travail manuel) ou à vélo (travail physique) et sont souvent, de façon stéréotypée, assimilées à des missions destinées aux hommes. Pour agir sur le nombre de femmes recrutées, une discrimination positive a été entreprise, ainsi qu'un travail de recherche de partenariats avec des structures susceptibles d'orienter des femmes. Le constat formulé, auquel se rallient les intervenant·es sociales, est le suivant : la forte minorité statistique des femmes parmi les personnes accompagnées renforçait l'invisibilisation et donc la banalisation du sexisme en présence, contribuant ainsi à (re)produire des violences de genre (Lacoste & Turchet, 2021). Dès 2020, des changements apparaissent. L'objectif, statistique, était de les rendre visibles et plus présentes en atelier, pour limiter leur marginalisation dans les rapports sociaux.



En quelques années et dans un but paritaire assumé, les femmes sont passées de 10% à 40% des salariées en insertion. Le taux a de nouveau diminué en 2021-2022, à l'ouverture

d'un chantier d'insertion dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui a largement pris le relai sur la parité dans les équipes en insertion.

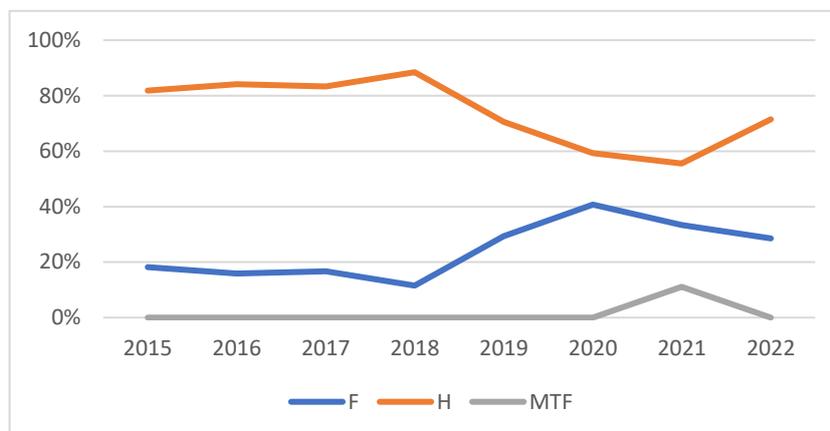


Figure 9 : proportion H/F en fonction des années, association Carton Plein

Le renforcement statistique de la présence des femmes parmi les salarié·es en insertion leur a permis de ne plus se retrouver seules dans des ateliers de travail masculins et ainsi de prévenir une partie des violences de genre invisibles ou symboliques. La mise en place d'une discrimination positive permet également de lutter contre des stéréotypes présents dans le travail d'intervention sociale en créant de nouveaux partenariats. L'accent mis sur le recrutement de femmes a représenté une étape indispensable dans la recherche action, mais n'est pas suffisant s'il n'est pas accompagné de mesures complémentaires. Nous avons également déployé des espaces de formations permettant d'agir de manière plus nette sur les situations de travail et les relations de travail.

### *Agir sur les situations de travail*

Nous souhaitons ici revenir sur deux éléments centraux de la recherche action. D'abord, l'organisation d'ateliers de théâtre forum. Ensuite, la mise en place d'une demi-journée hebdomadaire en non-mixité pour les salariées en insertion.

Le premier atelier de théâtre forum a lieu en avril 2021, avec neuf personnes : les deux enquêtrices, la coordinatrice du pôle, l'ensemble des intervenantes sociales et trois stagiaires et services civiques de la structure. Il y a sept femmes et deux hommes (un stagiaire et un intervenant social). L'une des scènes jouées se déroule pendant un temps de repas convivial organisé par l'association. C'est une jeune femme racisée, en service civique, qui raconte la scène. Elle est attablée à côté de deux hommes accompagnés et d'une intervenante sociale. L'un des hommes pendant le repas la fixe longuement, avant de dire à voix haute à son voisin, lui aussi en insertion dans la structure, « eh, elle est mignonne hein ! ». Son voisin ne répond pas, il est en train de confier à l'intervenante sociale qu'il est très préoccupé par un vol de chaussures qui est arrivé dans la nuit. Le premier continue : « Dis-donc, t'es vraiment jolie ». La scène dure quelques minutes et s'interrompt lorsque, impuissante, la volontaire en service civique se lève et rompt l'interaction par son départ. Sur le moment, personne n'a rien remarqué. Lors de l'atelier, la scène est « montée » avec

des personnes du groupe volontaire, et jouée devant le reste des participantes de l'atelier. Ces dernières sont alors invitées à intervenir, sur scène, en remplaçant un protagoniste pour rejouer la scène et y trouver une issue. Le théâtre forum a également été employé comme outil de travail sur les rapports sociaux de sexe au travail dans une association du programme Premières heures en chantier. Lors d'une séance de théâtre forum avec les équipes permanentes, une des éducatrices témoigne d'une première rencontre avec un salarié en insertion à qui elle présente le dispositif. A cette occasion, il lui demande s'il y a des chambres et des lits à disposition pour « passer aux choses sérieuses » avec elle. Elle témoigne également de remarques quasi sur son physique et ses tenues. Elle explique qu'elle n'est pas la seule femme à subir ces réflexions qui concernent l'ensemble des femmes de l'équipe (permanente ou en insertion). Elle rapporte ne pas vouloir le reprendre ou le sanctionner trop sévèrement par peur d'entacher ou de rompre la relation d'accompagnement. Ces violences de genre l'affectent beaucoup au quotidien et l'empêche d'être à l'aise sur son lieu de travail. Dans les deux cas, de nombreuses pistes d'action et de solutions sont proposées : le rappel au cadre, la création d'alliance en faisant appel à des collègues, l'évitement physique en changeant de places sur les tables, la confrontation, ou encore le fait de parler du problème en point d'équipe ou directement après son déroulement.

De son côté, l'instauration d'ateliers en non-mixité à Carton Plein a été évoquée pour la première fois en 2019. L'hypothèse était alors la suivante : en créant un espace sécurisant et émancipateur, la non-mixité permet d'éviter la reproduction des rapports de domination sociale et le sexisme que peut entretenir la mixité. Les femmes en insertion, consultées en entretien, ont quant à elles exprimé un vif intérêt, du moins une curiosité pour la non-mixité en ce qu'elle permet d'éviter l'inconfort des comportements déplacés et des violences que les hommes peuvent leur faire subir et face auxquelles elles se sentent parfois impuissantes.

« Oui, s'il y a que des femmes, ça ne parle pas mal, il n'y a pas d'alcool, on fait le travail, on est tranquilles, on fait ça bien. Je trouve ça mieux d'être entre femmes. (...) Des hommes avec caractère et respect ça va mais je trouve pas qu'il y en a ici à [l'association], des hommes avec respect. » (salariée en insertion, dispositif parisien, mai 2021)

« Ça serait super oui super bien, entre femmes on s'explique des choses, on s'apprend des choses, on partage les mêmes choses (...) Les hommes, c'est énervé, c'est comme ça, ils disent tu fais comme ça, tu fais comme ci, il drague, j'ai du mal à dire stop avec les hommes, je sais pas quoi faire. » (salariée en insertion, dispositif parisien, juin 2021)

Un environnement non-mixte est d'autant plus précieux pour les personnes transgenres, davantage victimes de violences physiques et morales au travail (Sauvaire, 2020). La crainte de ne pas offrir un cadre de travail bienveillant et profitable empêchait jusqu'alors d'accepter ce type de candidatures. En 2022, un bilan de la non-mixité est réalisé auprès des femmes accompagnées (onze sur quinze). L'analyse des entretiens collectifs (menés dans un cadre de « focus-group ») montre trois rapports à la non-mixité : négatif (n=3), indifférent (n=4), positif (n=4). La majorité (n=8) des femmes expliquent soit que la non-

mixité ne « change rien » à leur quotidien, soit la valorisent. La non-mixité a été présentée comme nécessaire pour des raisons de sécurité : « Je suis une femme transgenre et je me sens très bien avec les femmes, j'aime pas travailler avec les hommes », de sororité « Si les femmes se mettent ensemble elles ont la force » ou pour prendre ses marques sur des missions spontanément appropriées par les hommes « Souvent, si les garçons travaillent avec toi, tu peux pas soulever ». La mise en œuvre de la non-mixité transforme et politise le rapport au travail des intervenantes sociales et celui des personnes accompagnées. Elle permet de visibiliser les rapports sociaux de sexe et de penser le genre dans la relation d'accompagnement.

#### **Recommandation 4 : former les intervenant·es sociales à réagir aux discriminations et à les identifier**

*A l'intention des intervenant·es sociales, la mise en place de formations de sensibilisations aux violences sexistes et sexuelles est essentielle que ces violences soient perpétrées à l'égard des éducatrices comme des salariées en insertion. Les intervenant·es sociales sont confronté·es à la complexité d'une prise en compte et en charge des violences sexistes et sexuelles subies par les femmes accompagnées. Que celles-ci aient eu lieu au sein des structures, dans leur passé ou dans leur vie quotidienne à l'extérieur du travail, elles meurtrissent durablement le parcours d'insertion de ces femmes. C'est pourquoi il serait nécessaire d'élaborer une formation de sensibilisation et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles dont peuvent être victimes les personnes en insertion. Ainsi, l'ensemble des équipes sera sensibilisé à ces enjeux, outillé pour les prendre en compte afin d'accompagner au mieux les salarié·es dans leur parcours de vie et d'insertion. Un quotidien de travail sécurisant, égalitaire et non-discriminant pourra donc être entretenu et pérennisé au sein du programme. A notre sens enfin et concernant la non-mixité, le fait qu'elle soit nécessaire pour le bien-être au travail de certaines la rend indispensable pour le collectif quand le support d'activité, le nombre de femmes et l'organisation du travail le permet.*

### 3. Avec quels effets ?

Dans une perspective analytique et évaluative, il est indispensable de réfléchir aux effets concrets des dispositifs. Nous aborderons essentiellement ces effets dans une perspective qualitative. Faute de données statistiques réalisées et partagées à l'échelle des programmes, les seules données chiffrées dont nous disposons ont été collectées au sein de l'association Carton Plein. Nous avons tout de même pu observer des effets nets et généralisables qui se jouent dans les dispositifs Premières heures. D'abord, ces dispositifs permettent en moyenne de réelles avancées personnelles pour leurs salarié·es en insertion. Ensuite, ils se confrontent à une contradiction interne causée par leur volonté de réussir à proposer un emploi à des personnes sans abri. Enfin, ils permettent une insertion sociale globale.

#### **Des avancées sociales indéniables**

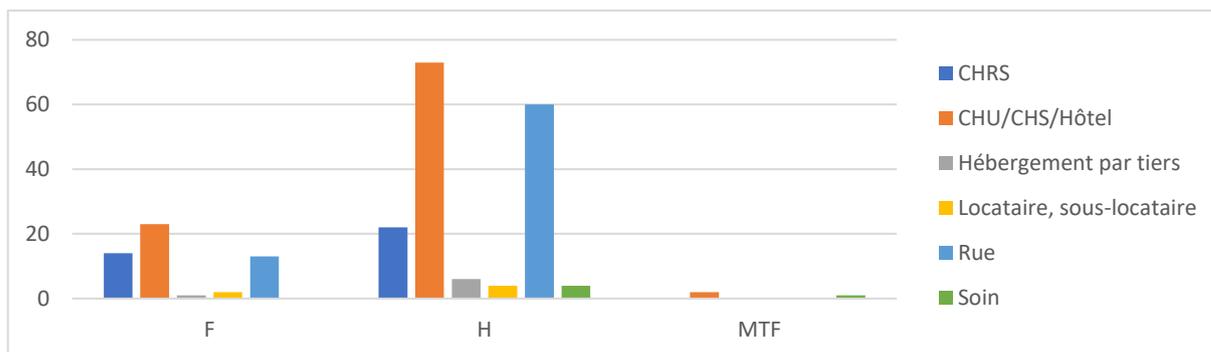
L'accompagnement proposé en dispositif Premières heures et la manière dont il est mis en œuvre semble permettre d'améliorer de manière nette le quotidien, la formation et la situation sociale de la plupart des salarié·es en insertion. A l'échelle de l'association Carton Plein également, les données statistiques permettent de montrer que le dispositif permet d'agir sur la possibilité de sortir de la rue.

#### **Les dispositifs Premières heures permettent d'agir sur les situations d'errance**

Les 225 salarié·es en insertion recruté·es par Carton Plein depuis 2015 ont été orienté·es par une grande diversité de structures orienteuses. Nous avons distingué six catégories de structures orientant les personnes vers le dispositif Premières heures en observant pour chaque catégorie la proportion d'orientations sur la période 2015-2022.

- Accueils de jour - maraude 37,3%
- CHU/CHS/Hôtel 21,8%
- CHRS 11,6%
- Logement pérenne 2,7%
- Emploi, autre 17,3%
- Soins 9,3%

Ces données attestent qu'en moyenne sur la période l'association ne semble pas dévier de l'objectif du dispositif, c'est-à-dire qu'elle cible en priorité les personnes à la rue et les personnes hébergées dans les conditions les plus précaires. En effet, presque 60% des orientations ont été réalisées par des maraudes d'intervention sociale, des accueils de jours (fréquentés majoritairement par des sans-abri) et des espaces d'hébergement installés sur les marches basses de l'escalier de l'hébergement. Autrement dit, aucun indicateur objectivable ne permet de dire que Carton Plein réalise une sélection à l'entrée, comparativement au phénomène observable à l'échelle du dispositif parisien entre 2013 et 2019.



Un risque pour Carton Plein en termes de sélection à l'entrée serait de recruter prioritairement des femmes dans des situations sociales et d'hébergement déjà stabilisées. En effet ces dernières sont moins souvent sans-abri que leurs homologues masculins et leurs périodes d'errance sont moins longues. Ainsi, cibler les femmes pourrait revenir à recruter davantage de personnes en situation d'hébergement stable ou plus pérenne que la cible du dispositif. La comparaison des situations d'hébergement à l'entrée en dispositif Premières heures en fonction du genre montre que les femmes sont proportionnellement plus souvent en CHRS que les hommes et dans une proportion équivalente en ce qui concerne la situation de rue. Plus précisément, 13 femmes sur 53 étaient à la rue à leur entrée dans le dispositif, soit une large surreprésentation par rapport au 12 à 15% de femmes sans abri dénombrées par les Nuits de la Solidarité parisienne. Le biais de sélection semble donc maîtrisé à Carton Plein.

La comparaison du logement à l'entrée et du logement à la sortie permet par ailleurs d'émettre une hypothèse concernant l'effet du dispositif Premières heures sur l'évolution du logement des personnes (qui ne peut être totalement significative puisque non comparée à un corpus de données sur les personnes non accompagnées en dispositif Premières heures)

#### Logement à l'entrée

- Rue 32,4%
- CHU/CHS/Hôtel 43,6%
- CHRS 16,0%
- Hébergement par tiers 3,1%
- Locataire, sous-locataire 2,7%
- Soins 2,2%

#### Logement à la sortie

- Rue 15,6%
- CHU/CHS/Hôtel 30,2%
- CHRS 35,1%
- Hébergement par tiers 4,0%
- Locataire, sous-locataire 2,7%

- Soins 1,8%
- Non recruté·e en DPH 10,7%

Ici, la proportion de personnes à la rue est divisée par deux entre les situations de logement à l'entrée et à la sortie du programme, ce qui permet d'émettre l'hypothèse d'un effet en moyenne positif du programme sur les personnes à la rue, bien que les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le logement plusieurs mois ou années après la sortie du dispositif. Plus concrètement, nous avons pu retracer l'évolution moyenne du logement pour les personnes accompagnées à Carton Plein depuis 2015. Elle est positive dans 26,2% des cas, équivalente pour 61,4% des cas et négative pour moins de 2% des situations.

- Positive 26,2%
- Pas d'évolution 58,7%
- Equivalent 2,7%
- Négative 1,8%
- Pas inscrit en DPH 10,7%

Ce que ces chiffres révèlent, c'est qu'au sein de cette association, le dispositif Premières heures permet à une partie conséquente des salarié·es en insertion de sortir de la rue. Des données plus poussées devraient être collectées à long terme pour évaluer la stabilité du logement / hébergement obtenu, mais c'est un résultat très positif sur le dispositif.

### **Les dispositifs Premières heures proposent un rythme de travail adapté**

La difficulté à reprendre une activité professionnelle pour les salarié·es en insertion des dispositifs Premières heures est avérée. Elle s'explique par la désocialisation aux habitudes d'emploi, les accidents de parcours et une difficulté parfois purement physique liée à la station debout et au mouvement du corps.

« Après, avec mon accident de voiture de merde, je peux plus faire comme avant, mais voilà, c'est vrai que j'avoue que j'en ai chié pendant une semaine. (...) La première semaine, ouais, j'en ai un peu chié, mais après voilà c'est, ça s'est passé. » (salariée en insertion, programme Premières heures en chantier, mai 2022)

Comme en témoigne Célia, en règle générale les appréhensions des salarié·es en insertion liées à la reprise d'une activité sont vite évacuées et les progrès rapides. Le travail peut être en soi une manière de reprendre confiance en soi, d'apprendre de nouvelles compétences, reprendre un rythme de vie avec des horaires réguliers. Il peut également être la conséquence d'un changement antérieur permettant la reprise d'une activité économique. Quelle que soit l'origine des avancées sociales, personnelles, techniques et psychologiques des salarié·es en insertion, ces avancées sont probantes.

« Tu vois, tenir même quatre, cinq heures, ça a l'air bête, mais quand t'as rien fait pendant des années, quand t'as pas travaillé pendant des années, pas rien fait, mais pas travaillé, voilà, t'es pas tout seul, t'as des collègues, tout ça, il faut en tenir compte... s'adapter au taf, tout ça, enfin, retrouver un univers de travail, voilà,

c'est pas évident. » (salarié en insertion, dispositif parisien, juin 2021)

En cela il nous semble que les dispositifs Premières heures sont perçus globalement de manière très positive, comme un support important et central de remobilisation, sans lequel les salarié·es en insertion n'auraient pas pu reprendre une activité économique.

« Mais non, mais c'est hypra important. Après, bien sûr, si la personne ne veut rien faire... mais on peut pas y arriver tout seul. Même si on a toute la volonté du monde, s'il n'y a pas une équipe autour de soi, c'est pas possible. (...). Puis moi encore, ça fait que deux ans que je connais ça [la précarité, l'errance et l'incapacité d'occuper un emploi]. Mais moi, là quand je parle avec des gens, et que ça fait dix-quinze ans qu'ils bossent plus, qu'ils ne font plus rien, voilà, ça t'oblige à avoir un rythme. » (salariée en insertion, programme Premières heures en chantier, janvier 2022)

Les dispositifs Premières heures sont vus comme une nécessité pour et par celles et ceux qui ont longtemps été privé·es d'emploi et d'activité, du fait de la structuration du marché du travail, des addictions, de l'errance et de la très grande pauvreté. La perte des repères liés au monde du travail, l'absence de suivi de démarches administratives, l'absence de logement personnel sont autant de facteurs qui empêchent la stabilité et la projection. Se remobiliser, c'est se stabiliser et retrouver cette capacité à se projeter dans son avenir. Lorsque les projets et les objectifs préexistent à l'entrée dans un dispositif Premières heures, les personnes concernées vont pouvoir accéder à une première étape pour les atteindre. Dans tous ces propos et témoignages, les effets très concrets des dispositifs Premières heures sur les vies, parcours, vécus et affects des salarié·es en insertion sont indubitables.

Lorsque d'autres organisations du travail ou rythmes de reprise d'emploi sont incompatibles avec la réinsertion économique, les dispositifs Premières heures vont accompagner à l'emploi de façon très convaincante des personnes dotées de parcours aussi abruptes. Pour autant, ces dispositifs permettent-ils effectivement une insertion professionnelle durable ? Autrement dit, suffisent-ils face aux trajectoires biographiques et aux difficultés quotidiennes rencontrées par les salarié·es en insertion ?

### **Travail de la rue et stabilisation dans l'emploi : une impasse ?**

Le quotidien des personnes ciblées par les dispositifs Premières heures est autant structuré par une situation d'incertitude que par des tâches, routines, activités et pratiques liées à des enjeux de survie : se nourrir, se laver, réaliser des démarches administratives, entretenir un réseau relationnel et affinitaire au sein du « monde de la rue » (Besozzi, 2021) ou dans des structures d'accompagnement, mendier et gérer son (maigre) budget. La rue rend nécessaire le déploiement d'un travail de survie (Pichon, 1996; Younes, 2021) et de subsistance (Collectif Rosa Bonheur, 2019; Mies et al., 2022), que nous appelons « travail de la rue ». Le double éloignement au logement et à l'emploi conditionne chez les personnes à la rue, la nécessité de produire un travail au quotidien pour survivre à la rue.

## Le travail de la rue

Le travail de la rue se caractérise par sa nécessité, sa (re)production quotidienne et souvent routinière et sa dimension très chronophage : il structure le temps des personnes sans abri. Ce terme rend également compte d'une inscription dans l'espace social, temporel et géographique de la rue. Le travail *de la rue* s'effectue *à la rue*. Enfin, le travail de la rue est plus qu'une « activité routinière » organisée autour de la survie. Il est aussi un travail reproductif à part entière, structurant des réseaux de relations, d'entraide qui renvoie aux activités organisées pour la survie émotionnelle et psychique. En cela il peut concerner toutes les personnes sans domicile les plus désocialisées, qu'elles soient sans abri ou hébergées.

Les activités les plus courantes et structurantes du travail de la rue se rapportent à un travail de mendicité, ou plus généralement un travail de survie matérielle. Faire la manche permet d'acquérir une forme d'autonomie financière, y compris en complément des minimas sociaux lorsqu'ils sont perçus. Cela constitue une activité routinière souvent rationalisée « selon une organisation temporelle et spatiale clairement identifiée » (Schlegel, 2015). Le travail de la rue s'infiltré, s'inscrit dans toutes les sphères de la vie en raison de la nécessité, pour une personne en situation de double privation d'emploi et de logement, de reproduire quotidiennement son existence. Le travail de la rue est aussi un travail de construction et d'entretien des relations, avec des associations et structures d'aides et avec des pairs. Le déploiement de relations affectives, sexuelles (Oppenchain et al., 2010), amicales, ou institutionnelles des personnes sans domicile fait partie intégrante de leur survie.

Enquêtrice : Quand tu t'es... pour reprendre tes mots, quand tu t'es mis à la rue, t'avais quoi sur toi ? Enfin, t'avais ta carte bleue ?

Enquêté : J'avais pas ce qu'il fallait. (...) en fait, j'avais mal anticipé les galères de la rue quoi. Donc, j'avais un certain nombre de choses, ouais, d'affaires, mais qui étaient pas complètement adaptées pour la rue quoi. Bon, typiquement, j'avais pas de duvet, des choses comme ça, tu vois, des trucs à la con. Quand tu pars comme ça sur un coup de tête... Et j'ai rencontré mon ami Nono. (...) lui il m'a vu, le Nono, là où il faisait sa manche quoi. Il me fait : « Viens. Viens, je te paie une bière. » Bon. Et puis voilà, c'est parti comme ça. Du coup on est potes depuis ouais, neuf ans. Et on s'est aidés mutuellement. **(salariné en insertion, dispositif parisien, janvier 2022)**

Ces relations et leur entretien sont un travail relationnel qui fait partie de la survie à la rue au sens où il crée un cadre qui participe à rendre le quotidien supportable. Le travail de la rue implique aussi la fréquentation régulière des services d'aide.

Enquêteur·ice : Une journée type (...) en général qu'est-ce que vous faites ?

Enquêté : Les matins comme euh ... à partir de mercredi je vais chez les p'tites sœurs des pauvres, rue... Picpus (...) prendre mon déjeuner, un petit casse-croûte ou quoi bon...

Enquêteur·ice : Le déjeuner ? Le p'tit déjeuner ?

Enquêté : Le p'tit déjeuner tout à fait (...) et puis après j'vais dans... j'vais à « Maison dans la rue ».

Enquêteur·ice : « Maison dans la rue » c'est quoi ?

Enquêté : Maison dans la rue c'est une assos... CSAPA. (...) Là aussi on peut boire un café. Là on peut prendre sa douche également. On peut d'mander s'ils ont des vêtements, ceci cela ou voilà, (...) prendre un rendez-vous chez l'coiffeur également. (...) Autrement j'vais à Denfert également, ce matin chui allé, (...) parce que des kits euh des kits d'hygiène ou quoi, les serviettes tout ça euh c'est pas partout qu'ils en donnent hein. (salariée en insertion, dispositif parisien, décembre 2021)

A bien des égards, le travail de la rue est donc un travail à plein temps, qui occupe l'espace mental, psychologique et structure la journée d'une personne sans abri en lui permettant de (sur)vivre. L'organisation quotidienne du travail de la rue le rend accaparant. Il se (re)produit jour après jour, dans le prolongement de l'incertitude inhérente au sans-domicilisme, et doit être appréhendé dans le temps. Le travail de la rue rend nécessaire le déploiement de dispositifs comme Premières heures pour permettre une insertion dans l'emploi. Mais il complexifie également cette insertion

### **Prolongation du travail de la rue par les dispositifs Premières heures**

Face au travail de la rue, les dispositifs Premières heures permettent un complément de revenu et un complément d'activité. Leur souplesse et leur progressivité sont nécessaires pour permettre une reprise de l'emploi articulée au travail de la rue. L'articulation de l'emploi au travail de la rue est elle-même justifiée par la volonté de ces programmes de recruter des personnes à la rue au moment de leur entrée dans le programme. Mais ce faisant, les dispositifs ne permettent pas l'arrêt de cette forme de travail pour une majorité des personnes accompagnées et plus particulièrement celles qui sont sans-abri. C'est particulièrement vrai pour les activités de survie matérielle, qui perdurent souvent pendant l'accompagnement afin d'assurer un complément de revenu.

Enquêtrice : Et là, donc tu touches que le salaire du dispositif ?

Enquêtée : Pour l'instant, oui.

Enquêtrice : Et ça représente combien là ?

Enquêtée : Le mois dernier 64 euros par semaine. Là je vais monter à 80 euros par semaine, et c'est chaud patate. (...) En deux semaines j'ai plus rien. Du coup, y a [son compagnon] qui m'aide un peu, on fait la manche de temps en temps. (salariée en insertion, dispositif parisien, novembre 2021)

Le salaire perçu est très faible et ne prémunit pas contre le travail de la rue, particulièrement dans les cas fréquents d'endettement ou d'addiction. Nombreux et nombreuses sont les salarié·es en insertion à poser un regard critique sur cette dimension des dispositifs Premières heures. L'activité proposée peut, au regard du nombre d'heures de travail effectuées, ne pas être considérée nécessairement comme un « vrai » travail,

c'est-à-dire un travail plus soutenu, physique, qui ne soit pas seulement occupationnel et qui prenne en compte leur capacité et leur force de travail.

« Pour l'avenir, je voudrais avoir un gros travail, un gros contrat, parce que si j'ai un petit travail, j'ai un petit salaire, si j'ai un gros travail j'ai un gros salaire. (...) J'ai besoin d'argent pour faire des choses dans ma vie, et aussi j'ai une fille donc j'ai besoin d'un gros travail. » (salariée en insertion, dispositif parisien, mars 2021)

Le travail proposé en dispositifs Premières heures est toujours productif, avec plus ou moins de contraintes en termes de productivité. Mais cette enquêtée témoigne du fait que l'emploi dans les dispositifs Premières heures n'est pas forcément perçu comme un « vrai » travail, et surtout que le revenu qu'elle en dégage ne lui permet pas une insertion à proprement parler. La persistance du travail de la rue peut également être assez inévitable si le volume horaire travaillé est particulièrement faible, ce qui est rendu possible par la grande flexibilité des contrats en Premières heures. Dans une association du dispositif altoséquanais, un seul salarié en insertion est accueilli par l'association. Il travaille deux heures par semaine depuis huit mois et bénéficie en supplément de formations de français. Lorsque nous rencontrons la salariée de l'association en charge de la supervision du dispositif, le salarié en insertion fait six heures de français comptabilisées comme des heures d'activité par semaine grâce à un financement de l'OPCO qui permet de salarier le salarié en insertion pendant ses cours<sup>19</sup>. La formation de français arrive à son terme quelques jours après notre échange. La coordinatrice que nous rencontrons explique que la formation arrive à son terme et que le mois suivant, le salarié en insertion restera en poste en travaillant deux heures par semaine. Très concrètement, il verra donc son salaire divisé par quatre. L'absence de montée en charge horaire est justifiée par la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) du salarié.

« Enquêtrice : et à la fin des cours de français ça va redescendre à deux heures ?

Coordinatrice : oui

Enquêtrice : mais au niveau salarial... Ça va être un petit peu rude pour lui non ?

Coordinatrice : oui, ah, ça après, voilà c'est...il y a il y a aussi une question de possibilités de travail. Il faut aller tranquillement. Vous savez, monsieur a une RQTH. Donc voilà il y a une adaptation à avoir. (...) Là, on va repasser à 2h »  
(coordinatrice d'association intermédiaire, dispositif altoséquanais, juin 2021)

Le choix de l'association de ne pas augmenter le volume de travail pour compenser la perte de salaire de la personne est ici justifiée par une incapacité à *tenir* sur une activité plus de deux heures par semaine, quand bien même il suivait depuis plusieurs semaines six heures de formation par semaine en plus de son activité en dispositif Premières heures. La coordinatrice témoigne également de l'absence de nécessité d'avoir un ménage des locaux réalisé plus d'une ou deux fois par semaine : « il y a pas nécessité de nettoyer tous les

---

<sup>19</sup> Le soutien de l'OPCO est dans ce cas très particulier possible car le salarié en insertion est accueilli par une association intermédiaire, il est donc salarié de l'association accueillante.

jours ». Avec un emploi l'occupant deux heures par semaine, il est assez inévitable que le salarié en question doive trouver d'autres sources d'occupation et de revenu. Le travail de la rue ne peut donc pas toujours être interrompu par l'entrée en emploi dans un dispositif Premières heures, en particulier pour les personnes en situation de sans-abrisme pendant la durée de leur accompagnement, ou pour celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une autre source de revenus (RSA, AAH).

### **Peut-on occuper un emploi en étant accaparé par le travail de la rue ?**

Enfin, les dispositifs Premières heures ne permettent pas un retour immédiat à l'emploi (même dans un cadre d'insertion) pour une majorité des personnes accompagnées. Les données statistiques sur les sorties du dispositif Premières heures parisien montrent que sur les années 2015-2018, 40 à 45%<sup>20</sup> des personnes accompagnées quittent le dispositif dans le cadre d'une « sortie positive<sup>21</sup> », essentiellement en CDDI<sup>22</sup>, c'est-à-dire dans un chantier d'insertion. Les statistiques du département de Paris ne détaillent pas les types de sorties en emploi, mais laissent entendre qu'elles sont minoritaires. C'est particulièrement vrai pour les personnes sans abri. Le dispositif échoue souvent à insérer professionnellement les personnes qui sont à la rue ou qui perdent leur hébergement pendant leur parcours dans le dispositif. Des statistiques, plus détaillées, réalisées par une des associations parisiennes porteuse du dispositif Premières heures sur la période 2018-2021 (Figure 8) nous en offrent un aperçu. Les « sorties sans suite » (sans orientation vers une autre structure à l'issue du parcours, donc caractérisées par une forme de retour à la situation antérieure à l'intégration du dispositif) sont fréquentes voire majoritaires, et sont plus nombreuses que les sorties positives. Ces « sorties sans suite » et les « décrochages<sup>23</sup> » (la personne accompagnée a quitté l'association sans prévenir, sans donner de nouvelles), souvent liés à des trajectoires structurées par une addiction marquée et couplée à d'autres vulnérabilités (santé mentale, problème de maîtrise du français, longs parcours d'errance par exemple), sont particulièrement révélateurs de l'articulation du travail de la rue et de l'emploi en dispositif Premières heures. Le bilan 2021 de l'association indique une absence de suite de parcours en emploi pour les plus vulnérables et évoque un « taux de décrochage à surveiller (liés aux soins notamment<sup>24</sup>). » En 2021, les décrochages dans l'association sont dans huit cas sur

---

<sup>20</sup> Bilan 2018 du dispositif Premières heures parisien, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, 15 octobre 2019.

<sup>21</sup> Le terme n'est pas institutionnalisé mais est emprunté aux quotas de sorties auxquels sont soumises les structures d'insertion par l'activité économique. Les chantiers d'insertion par exemple doivent attendre 30% de sorties dynamiques par an. Les sorties dynamiques des SIAE se déclinent en trois catégories. Les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises), les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun), les sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE).

<sup>22</sup> Le contrat à durée déterminée d'usage (CDDI) est le contrat déployé dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

<sup>23</sup> Notons ici que l'association en question a un faible taux de décrochage comparativement à d'autres structures du dispositif parisien.

<sup>24</sup> Extrait, bilan 2021, association parisienne du dispositif Premières heures, 2022.

neuf le fait de personnes à la fois sans abri pendant leur accompagnement et fortement addictes (alcool, crack surtout). Nous forgeons alors l'hypothèse que ces personnes, à un moment de leur parcours en dispositifs Premières heures, privilégient un retour total au travail de la rue plutôt que de continuer à l'articuler à l'occupation d'un emploi dans le programme.

Sorties du dispositif Premières heures	2018	2019	2020	2021
Salarié·es non-sorti·es en 2018 – encore en parcours en 2019	21	25	33 <sup>25</sup>	19
Emploi insertion	11	11	6	22
Dont emploi classique	0	0	0	2
Dont emploi insertion (atelier chantier d'insertion ou entreprise d'insertion)	11	9	6	20
Dont formation de plus de six mois	0	2	0	0
Sortie sans suite de parcours	12	21	18	19
Dont tentatives d'orientation en emploi et arrêt pendant la période d'essai	4	/*	5	0
Dont sortie sans suite	4	/	7	5
Dont décrochage (sans nouvelle des salarié·es)	3	/	5	9
Autres (licenciement, incarcération, OQTF (obligation de quitter le territoire français), maternité)	2	/	6	5
Autres sorties « positives »	9	11	5	5
Formation courte	2	/	0	0
Retraites	0	/	0	2
Soins	7	/	5	1
Orientation vers un autre DPH	0	/	0	2
Total salarié·es pendant l'année	54	68	62	65

\*détail non précisé dans le bilan du dispositif 2019

Figure 10 : détail des orientations dans une association parisienne porteuse du dispositif, 2018-2021

Source : bilans annuels du dispositif Premières heures dans la structure

L'« incertitude permanente contribue à la précarité physique et au découragement des personnes rencontrées » (Schlegel, 2015, p. 105). La routinisation du travail de la rue n'autorise alors que des formes d'emploi ou de travail ordinaire à temps très partiel et dans un cadre généralement non-déclaré. La dimension très chronophage du travail de la rue peut en effet empêcher le maintien en emploi. Il rend nécessaire l'existence d'un emploi

<sup>25</sup> Le faible nombre de sorties et de sorties en emploi en 2020 est lié aux prolongations de parcours obtenues par la structure cette année-là en raison de la crise du COVID-19.

très adapté, par exemple dans les dispositifs Premières heures. Mais ces mêmes emplois très adaptés n'empêchent pas le travail de la rue de continuer à exister et viennent alors le prolonger, rendant de nouveau impossible la totale stabilisation en emploi. En cela le travail de la rue permet de comprendre le maintien aux marges du marché du travail et de l'emploi ainsi que l'échec ou tout du moins les grandes difficultés que les dispositifs Premières heures rencontrent pour stabiliser les personnes sans abri. L'addiction couplée au sans-domicilisme est un élément central dans l'accaparement temporel et mental qu'induit le travail de la rue. Sur les soixante-dix personnes enquêtées, cinquante-et-une souffrent d'une addiction prononcée, la plupart du temps à l'alcool, qui joue à la fois sur le risque de devenir sans domicile et la probabilité de le rester. La consommation de drogues dures comme l'héroïne ou le crack peut considérablement accélérer voire entraîner le basculement à la rue. Vivre à la rue affaiblit, fatigue et vulnérabilise les corps et les esprits et peut entraîner des routines et des pratiques de consommation qui renforcent la vulnérabilité sanitaire et sociale des personnes sans domicile. Or les consommations d'alcool ou de drogues créent un risque de décrochage plus important des dispositifs Premières heures. Se pose alors la question de la nécessité de résoudre les problèmes d'addiction en même temps que de penser l'insertion par l'emploi.

**Recommandation 5 : renforcer l'accompagnement vers le logement et les liens avec les associations d'addiction par l'intermédiaire de fonctions supports supplémentaires**

*Ce que nous appelons le travail de la rue pose une contradiction inhérente aux objectifs des dispositifs Premières heures. Ces programmes sont construits explicitement pour permettre aux personnes à la rue d'être en emploi. En cela, elles s'adaptent aux conditions de vie de ces dernières. Il nous semble que cette adaptation matérielle (par le support d'activité, les moyens mis dans l'accompagnement et la flexibilité théorique des volumes horaires travaillés) si elle est nécessaire et permet l'accès à l'emploi, ne peut permettre de stabiliser l'intégration des salarié-es en insertion au marché du travail quand l'accès au logement et le travail sur les addictions n'est pas mis en œuvre de manière conjointe. Pour cela, le modèle de Convergence France, s'il demande des moyens conséquents, semble une alternative probante. Il s'agit de la création sur les territoires des dispositifs Premières heures de référent-es dédié-es à l'insertion professionnelle, dans le logement et à la santé. Ces fonctions supports complémentaires pourraient ainsi s'inspirer très directement du modèle d'accompagnement mis en place dans les chantiers Convergence, et outiller les associations accueillantes en termes de ressources humaines, de réseaux de partenaires et de compétences pour l'accompagnement.*

**Une insertion sociale globale**

Indépendamment des contradictions et difficultés posées par le travail de la rue aux salarié-es en insertion, les dispositifs Premières heures accélèrent voire permettent à de nombreux niveaux une insertion sociale globale : une insertion économique, une affiliation sociale et un engagement symbolique dans le travail réalisé.

## Les dispositifs Premières heures permettent une insertion économique

Pour les salarié·es en insertion, posséder un emploi en Premières heures implique en grande partie d'avoir un salaire, ce qui représente de l'argent gagné, non-dépendant des revenus de solidarité ou des revenus de transferts sociaux.

« Les gars, on propose de gagner de l'argent pour faire un travail qui est quand même pas épuisant, dans des conditions qui sont quand même privilégiées par rapport à d'autres travaux, où on est censés travailler à huit heures et demie, mais bon, on arrive, à huit heures et demie, neuf heures, ça va ». (salarié en insertion, programme Premières heures en chantier, mars 2022)

Les ressources supplémentaires peuvent faire office de revenu de substitution au revenu de la manche, pour les biens de consommation directe. C'est « un peu d'argent » qui permet de « payer tes clopes ». « Bien sûr, alors les gens vont dire : “T'es en galère, tu fumes pas quoi” ». (salariée en insertion, programme Premières heures en chantier, mai 2022). Le salaire induit également mécaniquement un rééquilibrage des prestations sociales, lorsqu'elles sont perçues, et permet donc de réinvestir une logique de gestion de budget.

« J'aimerais bien mettre 100 balles de côté, par mois, ça ferait 400, puis avoir la prime d'activité, j'ai un peu réussi mais pas autant. 500 balles de côté ça serait bien, pour l'ouverture de l'électricité etc. C'est pas gratuit. Les APL aussi. (...) Moi je calcule comme ça, je me dis le mardi j'ai tant, le jeudi pareil, après je vais au secours catholique le mercredi. Mais le jeudi il faut tenir jusque mardi donc il faut gérer quatre jours. Ça peut le faire mais bon, je gaspille moins qu'avant aussi, je fais plus attention. (...) Le plus que j'ai déclaré c'était 226. Mais ce mois-ci je vais avoir huit heures partout donc plus, mais sans les congés payés bien sûr, dommage ça faisait plus. Le RSA c'est 495 et quarante-deux de prime d'activité, le mois dernier ils m'ont enlevé trente-huit euros la CAF. » (salarié en insertion, dispositif parisien, avril 2022)

Les savants calculs de rééquilibrages budgétaires réclament une connaissance fine des mécanismes d'ajustement budgétaires des prestations sociales. Cette compétence administrative demande une capacité forte d'anticipation et d'adaptation. Elle se lit dans les lectures *a posteriori* que les destinataires font de leurs évolutions horaires, et par extension salariale.

« Alors... donc j'ai fait deux semaines à quatre heures, enfin deux jours par semaine, deux jours en deux semaines. Et après j'ai dit : “Il faut augmenter les heures, c'est pas possible”. Et bon, eh ben, voilà, il a dit que... il a vu que je me levais le matin, j'étais en retard, voilà, donc j'étais volontaire, solidaire, etc. Donc après ça a monté, monté, monté, jusqu'à la fin. Et je suis le premier, eh ben oui, je suis le premier qui est passé en ACI, parce que... on était... après on a accueilli une autre personne, puis une autre. (...) Vingt heures, c'est pas beaucoup. Et en même temps, je me dis, “Oh, remarque, avec les aides qu'on a, j'aurais mieux fait de rester à 20 heures”. Parce que quand il y avait le RSA, le salaire là au foyer, la prime d'activité, je gagnais plus qu'un chef d'équipe. Non, mais sérieusement. ». (salarié en insertion, dispositif parisien, décembre 2021)

La montée en charge horaire, puisqu'elle s'accompagne d'une baisse des prestations sociales, est perçue par le destinataire comme presque inutile ou peu souhaitable. Elle est demandée et recherchée dans la mesure où vingt heures de travail par semaine sont considérées comme insuffisantes, « c'est pas beaucoup », mais est rationnellement peu avantageuse à court terme, puisqu'elle revient à travailler plus pour gagner autant, voire parfois moins. Le rapport au travail des salarié·es en insertion peut être rationnel et instrumental. Le revenu octroyé est parfois la motivation principale des salarié·es en insertion.

Il ne faut pas se leurrer non plus, [tout le monde] le sait, moi je le fais pour les thunes le soir, pour avoir mes clopes, mes bières le soir, je l'ai toujours dit, il n'y a pas que ça mais bon surtout. Tu as ton billet le soir à la fin de tes heures quand tu rentres. » (salarié en insertion, programme Premières heures en chantier, avril 2022)

Toutes les personnes accompagnées dans ces dispositifs ne se projettent pas nécessairement dans une longue trajectoire d'insertion professionnelle. Cela n'empêche pas les dispositifs Premières heures de permettre une affiliation sociale au sens de la théorie des capacités (Nussbaum & Chavel, 2012) : la reconstruction du lien à soi, aux autres, à la société.

### **Les dispositifs Premières heures permettent une affiliation sociale**

Le fait d'occuper un emploi offre un statut et une reconnaissance et par extension, pour les salarié·es en insertion des dispositifs Premières heures, une estime de soi et de son rôle social qui dépasse le contenu du travail réalisé dans le cadre de l'emploi.

« [les salarié·es] tiennent à leur emploi et au statut social que celui-ci leur confère dans la société globale. (...) Par le maintien de leur emploi, ils assurent, en effet, leur protection sociale actuelle et future et donc la garantie de leur niveau de vie au-delà de leur période d'activité. Autrement dit, l'emploi leur donne un statut qui dépasse en réalité celui qui découle directement de leur travail. » (Paugam, 2007, p. 52).

Le statut social offert par l'occupation d'un emploi représente un des effets directs des dispositifs Premières heures. Un emploi peut conférer un rôle social, réaffilier, offrir un sentiment profond d'utilité et d'appartenance à la société.

« Et ouais, et puis, voilà, ça donne un peu de sens à ta vie, tout ça. Et puis au bout d'un moment, tu te dis : "Merde, finalement, je sers quand même à quelque chose". Pour le coup, tu vois, je viens de la rue, je bosse pour Emmaüs, c'est une espèce de retour des choses, comme je suis croyant en plus » (salarié en insertion, dispositif parisien, mars 2022)

« Mais y a un truc que j'adore, c'est que quand je repasse dans les rues, que c'est nickel. (...) Là, tu dis : « Putain, merci ». Nous, on a bien bossé, l'équipe a bien bossé, et c'est toujours agréable de dire : « Putain, c'est nous qui avons fait ça

quoi » » (salariée en insertion, programme Premières heures en chantier, février 2022)

Les dispositifs Premières heures par ailleurs permettent de se projeter dans un parcours structuré par des objectifs précis, signe de reprise de confiance en soi.

« Mon objectif, c'est que mes papiers et mes histoires soient réglés, et revoir mes enfants. C'était mon objectif total, voilà. Maintenant mon passé, c'est mon passé (..). Ça y est, c'est fini, je suis moins stressée, voilà. Et mon objectif c'est ça. (...) Mes enfants, mon appartement, et obtenir un boulot un peu plus tard. J'ai postulé à la mairie, si ça fonctionne c'est cool. Ça me ferait chier de partir du dispositif, mais j'irai quand même les emmerder quand même. Même si je pars. Mais après ouais, tu sais quoi, ça me ferait chier de les quitter en fait » (salariée en insertion, programme Premières heures en chantier, février 2022)

L'effet des dispositifs Premières heures sur l'affiliation sociale est patent et se retrouve dans nombre de témoignages. L'affiliation sociale passe aussi par tout ce qui se joue à côté du travail dans les ateliers des associations accueillantes.



La capacité des structures à créer des relations de qualité repose en bonne partie sur les temps collectifs privilégiés. Les dispositifs Premières heures permettent la création d'espaces qui vont au-delà du travail. Il s'y noue des relations interpersonnelles précieuses pour l'ensemble des personnes qui y sont impliquées. Plusieurs associations rencontrées organisent régulièrement des temps conviviaux avec leurs salarié·es en insertion : pique-nique, sorties, jeux, voire des vacances collectives. Ces temps, peu courants dans le secteur de l'IAE, permettent de renforcer les liens, d'ancrer les salarié·es en insertion dans un collectif de travail, et de sortir, au moins ponctuellement, d'une relation uniquement articulée autour d'un lien d'accompagnement. La création de lien social par les dispositifs peut se mesurer à l'aune de l'attachement au travail qu'y manifestent les salarié·es en insertion. C'est ce que recouvre le rapport symbolique au travail, l'engagement dans l'activité. Ces temps sont peu souvent valorisés dans les dialogues de gestion et les échanges avec les partenaires institutionnels, quand ils sont essentiels au bien-être au travail et à l'ancrage relationnel des salarié·es en insertion.

### **Les dispositifs Premières heures permettent une valorisation symbolique**

Il existe plusieurs formes d'engagement discursif et technique dans le travail effectué. Parmi elles, l'intérêt réel voire passionné pour l'activité réalisée et l'engagement dans l'application à produire une « bonne » réalisation technique du travail. Certain·es sont réellement passionné·es par l'activité réalisée.

« Moi je suis impliqué dans mon travail. J'aime ce que je fais, évidemment. Je suis impliqué et j'aime ce que je fais. Mais ces gens-là [*ses collègues*], c'est pas leur passion. Tu leur donnes un boulot, ils le feraient, et ça se voit. » (salarié en insertion, dispositif parisien, mai 2022)

L'engagement dans le travail, que nous identifions comme la source d'un rapport positif et d'épanouissement face au et dans le travail, peut se manifester par l'impératif de « bien » réaliser la mission, et de « se tenir ». Sur un territoire rural, lors d'une immersion effectuée avec des salariés en insertion, nous avons réalisé une mission de nettoyage de poubelles. L'un des salarié·es a revendiqué haut et fort une compétence technique et appuyé la nécessité de bien se comporter dans l'exercice de son travail. Lors d'un nettoyage, il a expliqué comment faire et a insisté sur le fait que « il faut vraiment rien laisser derrière nous, que ça reste propre quoi ». Il a également régulièrement rappelé à l'ordre un de ses collègues ivre, en lui disant « calme-toi, on est au taff là ». Ici, son application à réaliser la mission correctement et même au-delà des attentes des intervenant·es sociales, ainsi que le contrôle moral et social opéré sur son collègue, illustrent la fabrication en production d'un savoir-faire et être au travail. La revendication d'un engagement professionnel, moral ou technique, fait partie des déterminants permettant aux salarié·es en insertion des dispositifs Premières heures de rétablir, améliorer leur rapport au travail. Dans une association parisienne, une partie des salariés en insertion refuse systématiquement de prendre leur pause. Tous les matins, un jeu oratoire s'installe entre elles et eux et les intervenant·es sociales de l'atelier. En témoigne un extrait de journal de terrain.

« 10h35 : Emilie (femme, quarantaine, maraudeuse et intervenante sociale) dit : on va faire une pause non ? Richard (homme, cinquantaine) et Mauss (homme, quarantaine) disent, rieurs « non, pas de pause, pas de pause ! C'est les trois huit ici, on travaille ». Emilie insiste « ben quand même, moi je fais une pause, vous êtes pas obligés, moi je pars en pause » Elle le répète plusieurs fois. Je dis « c'est bien la première fois que je vois un syndicat anti-pause ! ». J'accompagne Emilie en pause (...) Après quelques minutes Mauss nous rejoint (...). Richard aussi a pris sa pause finalement. A la fin de la pause je demande à Emilie si ça arrive souvent. Elle me répond qu'en effet, ils refusent presque systématiquement la pause par principe, et la prennent quand même avec quelques minutes de décalage. » (journal de terrain, dispositif parisien, décembre 2021)

La valorisation de soi par la revendication d'une qualification technique en rapport avec l'activité peut être une manière de revendiquer son appartenance au monde du travail. L'affiliation sociale globale (à soi, aux autres, à la société) permise par les dispositifs Premières heures est une réalité indéniable. C'est un résultat très positif.

## **Conclusion : des équilibres précaires au service des plus exclu·es**

Tout au long de ce rapport, nous avons traité plusieurs dimensions majeures dans les dispositifs Premières heures. D'abord, ces programmes sont adaptés à leur public cible et ont des effets positifs indéniables en termes de remobilisation et de réinsertion. D'autre part, ces dispositifs à certains égards sont issus de politiques publiques aveugles aux rapports sociaux. Ensuite, le fait pour les dispositifs Premières heures de s'adapter au quotidien des personnes à la rue crée à la fois une contradiction interne en termes de stabilisation dans l'emploi et peut créer un modèle d'emploi proche du « workfare », c'est-à-dire le fait de conditionner l'octroi d'allocations à l'occupation d'un travail bénévole ou gratuit. Enfin, nous avons mis en évidence la conséquence des modes de financement et de mise en œuvre des dispositifs Premières heures sur les situations et conditions de travail des salarié·es et à quel point ils créent ou favorisent un risque de défaut de ciblage.

### **Importance et succès des dispositifs Premières heures**

Les dispositifs Premières heures proposent un cadre de travail, d'emploi et d'accompagnement sans lequel les salarié·es en insertion ne seraient certainement pas en mesure de rejoindre la société salariale. C'est d'autant plus vrai pour les salarié·es en insertion qui sont sélectionné·es « par le bas », comme le veut la conception de ces dispositifs. La mise en lien que ces dispositifs effectuent entre les secteurs AHI et IAE semble particulièrement probante et efficace pour accélérer les démarches sociales et la remobilisation des salarié·es en insertion. Le travail de concert entre intervenant·es sociales des deux secteurs fait ses preuves et pourrait à notre sens être encore renforcé par la mise à disposition de chargé·es de partenariats à l'échelle des territoires, en particulier concernant les aspects logement, santé, emploi.

Si un positionnement équilibré est toujours délicat à établir dans les relations entre les nécessités du travail et celles de l'accompagnement dont il est le support, nombre d'intervenant·es sociales décrivent la proximité avec les salarié·es au quotidien, les temps d'écoute et les moments conviviaux de partage comme autant d'éléments sources d'attachement pour les personnes accompagnées à cet environnement de travail qui se veut rassurant, protecteur voire amical. Les équilibres construits au quotidien par les intervenant·es sociales de ces dispositifs contribuent amplement à la fabrique du lien social, en créant des environnements de travail les plus adaptés possibles.

### **Politiques publiques d'emploi et rapports sociaux de domination**

La visibilité par la recherche des rapports sociaux de sexe a conduit l'association Carton Plein à introduire des pratiques de travail volontaristes et politiques dédiées à améliorer les conditions de travail des femmes dans l'association et plus particulièrement celles des femmes en insertion, en particulier pour leur besoin

fondamental de sécurité émotionnelle au travail. L'augmentation conséquente de leur nombre en a été un élément majeur ainsi que l'instauration d'une demi-journée en non-mixité. Ainsi, la recherche action transforme les référentiels de perception des rapports sociaux et permet de limiter la banalisation du sexisme. Autrement dit, penser le genre d'une politique sociale permet de réduire l'exposition des destinataires de cette politique aux violences de genre. La présence accrue de femmes en insertion doit pouvoir si besoin s'accompagner d'une surreprésentation de ces dernières. A ce sujet, la diversification doit aussi se faire au niveau des réseaux de partenaires, en orientation mais également en suite de parcours.

Cependant et dans le cas présent des femmes sans-domicile, cet effet protecteur est peut-être un « avantage sous contrainte » (Marpsat, 1999), un apport ambivalent à leurs conditions de travail. Trop souvent peut être, le genre dans les politiques sociales est pensé au titre de la vulnérabilité des femmes en situation de précarité. Penser le genre dans les dispositifs Premières heures doit permettre de déconstruire les stéréotypes de genre et les rapports sociaux qui structurent une division sexuée et inégalitaire du travail dans ces dispositifs. Si la réflexion autour des rapports sociaux de sexe n'est introduite qu'au titre de la vulnérabilité des femmes, la réflexion peut être limitée par une vision stéréotypée de la faiblesse associée au genre féminin, ce qui participe d'une forme d'essentialisation de leurs situations, empêche d'en penser la complexité et peut également les assigner à des places et des rôles stéréotypés. Un exemple en est l'instauration à l'été 2022 d'ateliers de socio-esthétiques proposés exclusivement aux femmes les mardi après-midi, pendant le temps en non-mixité. Ces ateliers, proposés par une association parisienne spécialisée dans le soin socio-esthétique des femmes précaires, proposent des activités de manucure, de réalisation de produits cosmétiques durables et comestibles ou de massages et bien être. Or le soin du corps s'il est réservé aux femmes est un élément de l'essentialisation de genre, qui peut les renvoyer à une injonction à la beauté. Ces ateliers ont suscité en interne un vif débat et témoignent du risque d'essentialisation présent dans une décision politique féministe (la non-mixité).

### **Travail de la rue et conditions d'emploi en dispositifs Premières heures**

Le travail de la rue a la double spécificité de s'auto-entretenir et de limiter voire interdire l'existence simultanée d'autres formes de travail et d'emploi. Il relève de la survie matérielle, désignant alors un travail productif, routinisé, structuré autour de lieux de manches ou de permanences associatives. Il est également un travail relationnel et reproductif, un travail de création et d'entretien de relations permettant de tenir à la rue et de ne pas sombrer dans l'isolement et la désaffiliation. L'incertitude structurant le sans-domicilisme l'amène par ailleurs à être (re)produit au quotidien, ce qui en fait un travail très prenant voire un travail à temps plein. Ce travail est rendu impératif par la privation de logement personnel et d'emploi et entretient finalement ce double éloignement. L'espace créé par les dispositifs Premières heures se situe à l'intersection de l'emploi et du travail de la rue. Au sein de cet espace une contradiction s'opère entre la souplesse nécessaire pour

revenir à l'emploi et un cadre qui n'interrompt pas voire prolonge un travail de la rue interdisant le retour à l'emploi. Cette tension se résout partiellement lorsque les personnes accompagnées ne sont pas sans abri ou lorsqu'elles trouvent un logement pendant leur accompagnement : l'occupation d'un logement n'interrompt pas le travail de la rue mais le rend moins nécessaire et moins chronophage. En revanche, pour celles et ceux qui sont à la rue, et à plus forte raison lorsque s'ajoute l'addiction ou d'autres formes de vulnérabilités, les programmes échouent le plus souvent à proposer une stabilité en emploi.

Ces dispositifs viennent prolonger les injonctions à l'activation qui sont adressées aux personnes éloignées de l'emploi en y intégrant explicitement les personnes sans domicile. Ces dernières relèvent historiquement des politiques inconditionnelles d'assistance et peuvent ou doivent désormais démontrer leur volonté de se remobiliser dans un parcours d'insertion vers le travail. Ce phénomène, déjà documenté au sujet de l'insertion dans le logement (Lelubre, 2017) signale l'ancrage des politiques publiques d'insertion dans une logique d'activation et de mise au travail, proche des modèles workfaristes (Nativel, 2010; Simonet, 2020) et introduisent une « logique de la réciprocité » (Morel, 2000). Aujourd'hui, les politiques d'activation par l'activité économique destinées aux plus précaires ressemblent de plus en plus aux politiques workfaristes, avec l'annonce récente de la volonté du gouvernement de conditionner le RSA à la réalisation d'heures de bénévolat. Notons ici, en préalable à la réflexion, que le nombre d'heures qui seront requises sont à priori supérieures aux heures en moyenne réalisées dans les dispositifs Premières heures par les salarié·es en insertion.

### **Financements, modèles socio-économiques ciblage des dispositifs**

Au-delà des enjeux théoriques, il semble que ces dispositifs ne permettent pas toujours d'améliorer les conditions matérielles, celles-là même qui rendent nécessaire le travail de la rue pour les personnes en emploi dans le dispositif. La rémunération, le rythme de travail et les conditions d'emploi sont souvent jugées insuffisantes voire précarisantes. Le modèle proposé par les dispositifs Premières heures comporte des limites et des ambivalences, notamment sur leur capacité à stabiliser en emploi les personnes les plus désocialisées et les plus éloignées du logement. La grande progressivité de la reprise d'activité proposée dans ces dispositifs ralentit voire interdit l'arrêt du travail de la rue et contribue à instaurer des conditions de travail et d'emploi précaires, au cœur des logiques d'activation et des formes d'emploi « tremplin » (Simonet, 2018). Au titre de la nécessité d'un emploi adapté pour les personnes sans domicile, les dispositifs créant des sas de retour à l'emploi peuvent servir « d'alibi aux conditions de travail dégradantes (...) : ces conditions semblent aller de soi en vertu du statut transitoire conféré à ces emplois supposés n'être que des marchepieds » (Noblet, 2005, p. 30). Les dispositifs Premières heures semblent s'inscrire dans un espace intermédiaire, au sein duquel « l'institutionnalisation d'un sous-emploi précaire et peu rémunérateur par le biais de différents contrats aidés a contribué au développement d'un quasi-second marché du travail qui, dans les faits, encadre la pauvreté plus qu'il ne sert de tremplin pour en sortir » (Duvoux, 2009, p. 10).

La précarité des conditions de travail en dispositifs Premières heures s'avère presque inévitable au regard de la nécessaire flexibilité et progressivité des contrats de travail. Là où elle pose un réel problème, c'est lorsque le ciblage du dispositif est dévié vers les moins précaires des personnes sans domicile, qui se retrouvent dans des situations d'emploi dont la précarité ne peut être justifiée par leurs propres vulnérabilités. Autrement dit, pour des personnes en situation d'errance qui veulent travailler et ne sont pas en capacité physique, psychologique, matérielle de « tenir » dans un emploi moins adapté et flexible, ces conditions se justifient. Pour des personnes qui ont la capacité d'intégrer un chantier d'insertion au regard de leur stabilité dans le logement par exemple, le dispositif court le risque de les précariser.

### **A qui profitent les dispositifs ?**

En lien avec certains éléments de compréhension critique des dispositifs Premières heures, nous avons émis tout au long du rapport des recommandations. Elles renseignent un avis appuyé sur des éléments d'enquête fouillée mais restent subjectives. L'élément objectivable qui a guidé notre pensée tout le long de l'enquête et de la rédaction de ce rapport est une interrogation : à qui profitent les dispositifs Premières heures ? L'ensemble des recommandations formulées vont dans ce sens.

Les dispositifs Premières heures proposent un cadre contractuel précaire, à plus forte raison lorsqu'il est déployé via les CDDU. Ces conditions d'emploi se justifient lorsqu'elles sont nécessaires pour la reprise progressive et adaptée du travail, c'est-à-dire lorsque les associations recrutent effectivement des personnes qui ne pourraient pas travailler ailleurs. En ce cas, la dimension précaire de l'emploi dans les dispositifs demeure profitable à la remobilisation des salarié·es en insertion. Si les personnes recrutées sont en mesure de travailler plus d'heures, les contrats risquent d'être profitables aux modèles économiques des structures avant tout, ce qui ne va pas dans le sens de l'esprit des dispositifs.

Le recrutement d'intervenant·es sociales supplémentaires pour proposer accompagnement dédié induit un investissement économique pour les programmes ou les structures accueillantes, mais il profite aux situations de travail des salarié·es en insertion. L'accompagnement dédié profite aussi aux intervenant·es sociales, en limitant le risque de surtravail lié à l'accompagnement de salarié·es sur plusieurs dispositifs en simultané.

Un atelier de travail regroupant des salarié·es venant d'association orientées variées permet de limiter les biais de sélection, notamment en termes de genre. L'intérêt doit rester prioritairement dirigé vers les salarié·es en insertion et donc de prioriser par exemple les partenariats avec des maraudes, des accueils de jours ou des structures spécialisées dans l'accompagnement des femmes à la rue. Ceci dit, recruter plus de femmes ne doit pas impliquer de refuser des candidatures de personnes qui semblent avoir plus besoin des dispositifs, notamment dans la mesure où les femmes sans domicile sont souvent moins fragilisées par l'errance. Elles demeurent cependant très fragilisées par les violences de genre et souvent particulièrement vulnérables face à la reprise d'un emploi.

Concernant les enjeux de genre également, la formation des intervenant·es sociales à l'identification et la gestion des violences de genre nous semble indispensable. Elle permet de sécuriser les espaces de travail, pour l'ensemble des équipes, permanentes et en insertion. Il en va de même pour l'ensemble des rapports sociaux et des possibles violences symboliques, physiques, verbales qui peuvent naître des collectifs de travail.

Enfin, et bien que cela ne soit pas entièrement entre les mains des associations des dispositifs Premières heures, un renforcement de l'accompagnement vers le logement et de la prise en charge des troubles psychiques et des addictions est un élément complémentaire indispensable pour que les effets positifs des dispositifs, qui sont nombreux et indéniables, ne soit pas contrebalancés par le maintien du travail de la rue.

## Annexes

### Bibliographie

Apur. (2020, novembre 16). *Les personnes en situation de rue à Paris, la nuit du 30-31 janvier 2020*. Apur. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/personnes-situation-rue-paris-nuit-30-31-janvier-2020>

Aranda, M. (2019). *Une assistance à deux vitesses. Socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950*. Paris Nanterre.

Arborio, A.-M., & Fournier, P. (2005). *L'observation directe* (Armand Colin). <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/l-observation-directe-9782200341695/>

Bayer, V. (2013). *Les cadres dans le travail social : Le déni du genre*. Dunod. <https://www.cairn.info/chef-de-service-dans-le-secteur-social-et-medico-s--9782100598724-page-113.htm>

Bertaux, D. (2016). *Le récit de vie: Vol. 4e éd.* Armand Colin; Cairn.info. <https://www.cairn.info/le-recit-de-vie--9782200601614.htm>

Besozzi, T. (2020). *Idées reçues sur les SDF : Regard sur une réalité complexe*. Le Cavalier bleu éditions.

Besozzi, T. (2021). La structuration sociale du monde des sans-abri. *Sociologie*, 12(3), 247-266.

Bessin, M. (2013). Quand la mixité ne suffit pas : Où en est l'introduction du genre dans le travail social ? *Les Cahiers Dynamiques*, 58(1), 22-30. <https://doi.org/10.3917/lcd.058.0021>

Boal, A. (2007). *Théâtre de l'opprimé* (La Découverte). [https://www.editions-ladecouverte.fr/theatre\\_de\\_l\\_opprime-9782707152374](https://www.editions-ladecouverte.fr/theatre_de_l_opprime-9782707152374)

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*. Fayard.

Castel, R. (1997). L'effritement de la condition salariale. *Sociétés Représentations*, 5(2), 97-103.

Chetcuti-Osorovitz, N. (2021). *Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité*. <https://www.decitre.fr/livres/femmes-en-prison-et-violences-de-genre-9782843033056.html>

Collectif Les Morts de la Rue. (2021). *Mortalité des personnes sans domicile en 2020*.

Collectif Rosa Bonheur. (2019). *La Ville vue d'en bas* (Amsterdam). <http://www.editionsamsterdam.fr/la-ville-vue-den-bas/>

Corteel, D., Debary, O., Le Lay, S., Benelli, N., Florin, B., & Rétif, S. (2017). *Que faire des restes ? : Le réemploi dans les sociétés d'accumulation*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.benel.2017.01>

Damon, J. (2012). *La question SDF : Critique d'une action publique* (2e édition mise à jour). Presses universitaires de France.

DREES. (2021). *Hébergement d'urgence permanent : Au cours des années 2010, davantage de familles et des séjours rallongés* (1184).

Dubar, C., & Nicourd, S. (2017). *Les biographies en sociologie*: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.dubar.2017.01>

Duée, M., & Yaouancq, F. (2014). *L'enquête Sans-Domicile 2012*. 37.

Duvoux, N. (2009). *L'autonomie des assistés : Sociologie des politiques d'insertion*. Presses universitaires de France.

Ebersold, S. (2011). *La naissance de l'inemployable : Ou l'insertion aux risques de l'exclusion*.

Edgar, B., & Doherty, J. (2001). *Women and Homelessness in Europe. Pathways, Services and Experiences*. The Policy Press.

Freire, P. (2021). *La Pédagogie des opprimés—Agone*. <https://agone.org/livres/lapedagogiedesopprimés>

Gerome, C. (2017). *Les experts de l'insertion. Sociologie des fédérations de l'insertion par l'activité économique*.

Guignat, T. (2020). L'exception Emmaüs. *Plein droit*, 126(3), 24-27. <https://doi.org/10.3917/pld.126.0026>

Kelly, L. (2019). Le continuum de la violence sexuelle (M. Tillous, Trad.). *Cahiers du Genre*, 66(1), 17-36. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>

Lacoste, L., & Turchet, L. (2021). Quand le sexisme cesse d'être ordinaire. In *Inclure pour transformer* (F3E éd.).

Laporte, A., & Chauvin, P. (2010). *Samenta : La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile-de-France*.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (Éds.). (2004). *Gouverner par les instruments*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique* (F. de Singly, Éd.; 2e édition). Armand Colin.

Lazuech, G. (2006). Les cadres de l'économie sociale et solidaire : Un nouvel entrepreneuriat ? *Formation emploi*, 95, 59-74. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.2386>

Lelubre, M. (2017). *Le prix de l'insertion : Accompagner vers le logement comme solution au sans-abrisme ?* l'Harmattan.

Loison, M., & Perrier, G. (2019). Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : Entre vulnérabilité et protection. *Deviance et Societe*, 43(1), 77-110.

Loison-Leruste, M., & Braud, R. (2022). Le sans-abrisme au féminin. Quand les haltes pour femmes interrogent les dispositifs d'urgence sociale. *Travail, genre et société*, 47, 131-147.

Marcel, J.-F. (2016). Introduction. In *La recherche-intervention par les sciences de l'éducation* (p. 15-21). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.marce.2016.01.0015>

Marpsat, M. (1999). Un avantage sous contrainte : Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri. *Population*, 54-6, 885-932.

Mies, M., Bennholdt-Thomsen, V., Gouilleux, A., Pierre, Chloé., & Catlett, E. (2022). *La subsistance : Une perspective écoféministe*. La lenteur.

Mordier, B. (2016). Introduction de cadrage. Les sans-domicile en France : Caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012. *Économie et Statistique*, 488-489, 25-35. Persée <http://www.persee.fr>.

Nativel, C. (2010). Workfare et transformations de l'aide aux chômeurs. *Informations sociales*, 159(3), 60-68.

Noblet, P. (2005). *Quel travail les exclus? : Pour une politique de l'insertion durable*. Dunod.

Noël, J., Lambert, A., Bordeleau, S. N., Morin, M. S.-C., Morin, P., Deslauriers, M., Lévesque, K., Turcotte, G., & Fontaine, A. (2021). Quand la recherche et la formation contribuent à augmenter la capacité d'agir : Une expérience de théâtre-forum du point de vue des participantes. *Ecrire le social*, 3(1), 83-95.

Nussbaum, M. C., & Chavel, S. (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Climats-Flammarion.

Oppenheim, N., Pourette, D., Le Méner, E., & Laporte, A. (2010). Sexualité et relations affectives des personnes sans domicile fixe. Entre contraintes sociales et parcours biographiques. *Sociologie*, 1(3), 375-391. <https://doi.org/10.3917/socio.003.0375>

Paugam, S. (2007). *Le salarié de la précarité*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.pauga.2007.01>

Paugam, S., & Duvoux, N. (2009). *La régulation des pauvres, DU RMI AU RSA* (Presses universitaires de France). <https://www.leslibraires.fr/livre/767163-la-regulation-des-pauvres-du-rmi-au-rsa-serge-paugam-nicolas-duvoux-presses-universitaires-de-france>

Péneau, M., & Servant, L. (2012). La dualité entre production et accompagnement. Le challenge permanent des Structures d'insertion par l'activité économique. *Le Sociographe, Hors-série* 5(5), 159-182. <https://doi.org/10.3917/graph.hs05.0159>

Pichon, P. (1996). Survivre la nuit et le jour. La préservation de soi face au circuit d'assistance. *Politix*, 34(2), 164-179. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1037>

Pichon, P. (2007). *Vivre dans la rue : Sociologie des sans domicile fixe*. Aux lieux d'être.

Renault Tinacci, M. (2021). *Les modèles socio-économiques des associations : Spécificités et approches plurielles*. La documentation Française.

Sauvaire, J. (2020). *Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ\* dans l'hébergement* (p. 115). Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-france.

Schlegel, V. (2015). Les usages de drogues dans les marges du travail : Le cas de sans-abri lillois. *Psychotropes*, 21(1), 97-111.

Simonet, M. (2018). *Travail gratuit : La nouvelle exploitation?* Textuel.

Simonet, M. (2020). Le workfare ou la mise au travail gratuit des allocataires de l'aide sociale. *Regards croisés sur l'économie*, 27(2), 184-193.

Simonetti, I. (2021). *Violence (et genre)*. La Découverte. <https://www-cairn-info.faraway.parisnanterre.fr/encyclopedie-critique-du-genre--9782348067303-page-830.htm>

Vincent-Ponroy, J., & Chevalier, F. (2018). Chapitre 9. Les récits de vie. In *Les méthodes de recherche du DBA* (p. 158-175). EMS Editions; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0158>

Weber, M. (2008). *Économie et société. Tome 1. Les catégories de la sociologie*. Pocket.

Wenzel, S. L., Koegel, P., & Gelberg, L. (2000). Antecedents of Physical and Sexual Victimization Among Homeless Women : A Comparison to Homeless Men. *American Journal of Community Psychology*, 28(3), 367-390. <https://doi.org/10.1023/A:1005157405618>

Younes, M. (2021). Aux côtés d'un travail de survie. *Recherches en psychanalyse*, 31(1), 44-63. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rep2.031.0044>

## Table des illustrations

Figure 1 : personnes suivies et recrutées de 2014 à 2018 dans le dispositif parisien ....	7
Figure 2 : déploiement des trois dispositifs Premières heures de 2010 à 2021 (Lacoste, 2021) .....	9
Figure 3 : tableau des théâtres forum organisés .....	13
Figure 4 : l'escalier de la prise en charge de l'hébergement (Loison, 2023) .....	16
Figure 5 : nombre d'heures de travail réalisées par les bénéficiaires de l'association a entre janvier et juin 2021. Source : documents de suivis internes à la structure. ....	19
Figure 6 : Surplus financier dégagé par accompagnement par l'association accueillante en fonction du coût horaire de l'association intermédiaire avec le modèle de financement par palier du dispositif Premières heures à Paris, en fonction du nombre d'heures travaillées Source : tableau de suivi financier d'une association parisienne en 2021. ....	20
Figure 7 : Hébergement à l'entrée dans le dispositif Premières heures en 2018, pour 216 personnes (source : Bilan 2018 du dispositif Premières heures, produit par la Direction de l'attractivité et de l'emploi, octobre 2019) .....	24
Figure 8 : niveau d'études des personnes sans domicile enquêtées .....	29
Figure 9 : proportion H/F en fonction des années, association Carton Plein.....	38
Figure 10 : détail des orientations dans une association parisienne porteuse du dispositif, 2018-2021 .....	49